C XVI F
18

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/b3049722x

MÉMOIRE

SUR le danger des Inhumations précipitées, & sur la nécessité d'un Réglement, pour mettre les Citoyens à l'abri du malheur d'être enterrés vivans.

DANS LEQUEL

ON rapporte des observations de personnes enterrées & ouvertes vivantes, tant dans les Diocèses de Poitiers & de la Rochelle qu'ailleurs; & de plusieurs autres, qui, ayant été réputées mortes pendant long-temps, sont revenues à elles, soit naturellement, soit par les secours qu'on leur a donnés;

ET où l'on a ajouté quelques réflexions sur la nécessité de faire exécuter l'Ordonnance, par laquelle MM. les Evêques défendent aux Meres de faire coucher leurs Enfans avec elles, avec leurs Nourrices ou autres personnes, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de deux ans.

Par M. PINEAU, Docteur en Médecine.

A NIORT,
Chez PIERRE ELIES, seul Imprimeur.
A PARIS,
Chez { DIDOT, Libraire, Quai des Augustins.
RUAULT, Libraire, rue de la Harpe.

M. DCC. LXXVI.
Avec Approbation & Privilége du Roi.

MÉMOIRE

SUR LE DANGER

DES INHUMATIONS

PRÉCIPITÉES,

ET SUR LA NÉCESSITÉ D'UN RÉGLEMENT,

POUR mettre les Citoyens à l'abri du malheur d'être enterrés vivans.

TOUT le monde convient qu'il ne peut y avoir de ſort plus déplorable que celui d'une perſonne renfermée vivante dans un cercueil, recouverte de pluſieurs pieds de terre, & qui ſe voit réduite ſans reſſource à mourir d'une mort dont les horreurs ſurpaſſent tout ce que peut ſouffrir un homme à qui l'on fait ſubir les ſupplices les plus cruels. L'imagination effrayée ne peut ſoutenir l'idée d'une pareille ſituation. On ne peut douter que ce malheur affreux ne ſoit

arrivé à un grand nombre de citoyens, & il ne faut point en chercher la cauſe ailleurs que dans la négligence & l'ignorance de ceux qui, chargés de leur rendre les derniers devoirs, ſe ſont laiſſé tromper par de fauſſes apparences de la mort; & dans la précipitation avec laquelle on eſt dans l'uſage de faire les enterremens. Je ſuis ſi ſenſiblement touché de ces malheurs, que rien n'eſt capable de me conſoler; & la crainte d'éprouver moi-même un jour ce terrible accident, & qu'il n'arrive à d'autres, me cauſe les plus vives inquiétudes. Je connois un grand nombre de perſonnes, qui craignant d'être les victimes de ces mépriſes funeſtes, ont cru pouvoir s'en garantir, en ordonnant verbalement & par écrit, de s'aſſurer par tous les moyens poſſibles de la réalité de leur mort, & de les garder pendant pluſieurs jours avant que de leur donner la ſépulture (*a*). Il y en a même qui ont pris la précaution de recommender

---

(*a*) *C'eſt-là tout ce que chacun de nous peut faire pour ſe garantir du danger d'être enterré vivant; les précautions qu'il dépend de nous de prendre contre ce terrible accident, ſe bornent malheureuſement là, & la prudence humaine ne peut nous ſuggérer rien de plus ſage.*

de les enterrer ſans cercueil, moyen qui leur a paru le plus efficace pour les faire mourir promptement ſi elles avoient le malheur d'être inhumées vivantes. La crainte qu'ont pluſieurs perſonnes d'être enterrées en vie, paroîtra bien fondée, ſi l'on fait réflexion que preſque toutes les maladies & un grand nombre de cauſes peuvent produire l'Aſphyxie; que cet état effrayant peut durer très-long-temps; que l'on enterre ſouvent, pluſieurs heures avant l'expiration du délai preſcrit par les Rituels, & que l'on ne prend pas la moindre précaution pour s'aſſurer ſi les perſonnes qui paroiſſent mortes le ſont réellement.

Les Médecins appellent Aſphyxie une maladie qui a toutes les apparences de la mort: on n'apperçoit en ceux qui ont le malheur de tomber dans cet état fâcheux, ni pouls, ni reſpiration, ni ſentiment, ni mouvement. Ce mal redoutable eſt quelquefois à un tel degré, que les piqûures, les inciſions, les déchiremens de la peau & les brûlures, ne font faire aucun mouvement aux malades, & il faut beaucoup de ſagacité & d'attention pour connoître cet état & le diſtinguer d'avec la mort à laquelle il reſſemble ſi fort, qu'il n'y a que des Médecins & des Chirurgiens éclairés & attentifs qui puiſſent ne pas s'y méprendre. Les obſervations prouvent que preſque toutes les maladies & un grand nombre de cauſes

peuvent produire l'Aſphyxie ; celles qui l'occaſionnent le plus communément ſont les fiévres putrides, malignes, la peſte, &c. ; les maladies convulſives, comme l'Épilepſie ou le Haut Mal ; la Paſſion Hyſtérique, vulgairement Vapeurs, Mal de Mere, &c. Je crois devoir faire remarquer ici, que cette derniere maladie eſt très-commune, & que les femmes qui ont le malheur d'en être attaquées, ſont fort ſujettes à tomber dans l'Aſphyxie. On ne peut douter qu'on en ait enterré qui étoient vivantes, & ce malheur affreux arrive plus ſouvent qu'on ne penſe : je ne peux trop recommender aux perſonnes qui ſeront chargées d'enſevelir des femmes, qu'elles ſauront avoir été ſujettes aux vapeurs, de ne remplir ce devoir d'humanité, qu'après avoir pris toutes les meſures néceſſaires pour s'aſſurer de la réalité de leur mort, & à Meſſieurs les Curés d'en retarder la ſépulture le plus qu'il leur ſera poſſible. Il n'eſt point de maladie qui jette plus fréquemment dans l'Aſphyxie que la Paſſion Hyſtérique, & cet état de mort appararente peut durer très-long-temps. Mademoiſelle Autheman, dont le célébre M. Pomme fait mention dans l'excellent traité des affections Vaporeuſes dont il a enrichi la Médecine, nous en fournit un exemple frappant. Ce ſavant Médecin rapporte que cette malade

auroit été enterrée pluſieurs fois, ſi l'on ne ſe fût pas familiariſé avec ſes attaques de Vapeurs Hyſtériques, & qu'elle en eut une qui la plongea dans un aſſoupiſſement léthargique ſi violent, qu'une épeingle profondément enfoncée dans la chair étoit inacceſſible à ſes ſens, & que les plus forts irritants n'opérerent qu'après douze jours... La Catalepſie (*a*), l'Extaſe, la Léthargie, l'Apoplexie, l'Yvreſſe, l'Épuiſement occaſionné par une longue abſtinence, par une Perte de ſang abondante, un Vomiſſement & un flux de ventre exceſſifs, &c.....; les Vers, les Poiſons, les Remédes aſſoupiſſans, comme l'Opium pris mal-à-propos, ou à une doſe trop forte; les Chûtes, la Submerſion, la Strangulation, un Froid exceſſif, la Saignée, la Vapeur du vin & des liqueurs qui fermentent, la Vapeur du charbon, les exalaiſons qui s'élevent des mines, des latrines, des caveaux où l'on enterre les morts, & de tous

---

(*a*) *C'eſt une maladie qui ôte tout d'un coup le ſentiment & le mouvement. Ceux qui en ſont attaqués reſtent dans la même poſture où la maladie les a ſurpris, ſoit qu'ils fuſſent droits ou aſſis, & leurs membres conſervent conſtamment toutes les attitudes qu'on leur donne.*

les ſouterrains infectés ; l'air que l'on reſpire dans les Egliſes dans leſquelles on enterre beaucoup de monde, dans les Priſons ſurchargées de Priſonniers, dans les Hôpitaux où il y a beaucoup de malades, dans les endroits où il y a un grand nombre de perſonnes raſſemblées, & où l'air du dehors n'a pas un libre accès, &c. peuvent encore produire l'Aſphyxie. . . . . La vue de certains objets, comme d'un corps mort, d'un crapaud, d'un ſerpent, d'une chauve-ſouris, d'un rat, d'une arraignée, &c. ; certaines odeurs, tant agréables que deſagréables, comme du muſc, de l'ambre, de la roſe, du jaſmin, de la tubéreuſe, du narciſſe, &c. peuvent encore jetter dans l'Aſphyxie, les perſonnes qui ont le tiſſu des nerfs d'une ſenſibilité extrême, & qui ont pour ces objets une averſion naturelle inſurmontable. Je crois devoir avertir ici en paſſant, qu'il y a beaucoup d'imprudence dans la conduite de ceux qui, pour s'amuſer, font voir ou toucher à ces perſonnes les objets de leur antipathie ; ce badinage peut occaſionner de très-grands accidents, & même la mort ; cela n'eſt pas ſans exemple. Ces antipathies ſont à la vérité des foibleſſes, mais des foibleſſes qu'il faut reſpecter ; nous voyons tous les jours que les perſonnes mêmes les plus ſenſées & les plus raiſonnables ne peuvent, quelques

efforts qu'elles faſſent, venir à bout de les ſurmonter. . . . . Les paſſions de l'ame portées à un certain degré, comme la colere, la joie, la triſteſſe, la crainte, l'amour, &c. peuvent encore jetter dans cet état; nous en avons des exemples.... J'entrerai dans le détail de toutes ces cauſes de l'Aſphyxie dans un autre Ouvrage, & j'y en rapporterai beaucoup d'autres dont les bornes que je me ſuis preſcrites dans ce Mémoire, ne me permettent pas de faire ici l'énumération.

Les exemples de perſonnes enterrées vivantes & de celles qui, ayant été réputées mortes pendant long-temps ſont revenues à elles, ſoit naturellement, ſoit par les ſecours qu'on leur à donnés, ſont trop frappans & trop multipliés pour que nous puiſſions ne pas craindre pour nous-mêmes ce malheur, d'autant plus redoutable, que nous n'avons aucune certitude que nous ne tomberons pas un jour dans l'Aſphyxie, & que nous ne ſommes pas aſſurés que l'on prendra à notre égard plus de précautions qu'on n'en prend ordinairement pour conſtater la mort des perſonnes décédées. Quand on ſuppoſeroit les exemples dont je viens de parler beaucoup moins nombreux & plus rares qu'ils ne ſont; je dis plus: quand parmi la grande quantité de faits de cette nature dont les Auteurs font mention, & de ceux dont on entend

parler tous les jours, ils n'y en auroit qu'un ſeul bien avéré, cela devroit ſuffire pour nous cauſer les plus vives inquiétudes & nous exciter à prendre ſans délai les meſures les plus efficaces pour nous garantir d'une fin ſi funeſte. Il n'eſt point, ſans contredit, de malheur plus grand, & que l'on doive craindre davantage, que celui d'être enterré vivant: il n'en eſt point par conſéquent contre lequel on doive ſe précautionner avec le plus de ſoin; & quoiqu'il ne ſoit pas plus probable que l'on tombera un jour dans l'état qui expoſe à ce danger terrible, qu'il l'eſt qu'on n'y tombera pas, la prudence qui veut que dans le doute on prenne le parti le plus ſûr, exige que nous mettions en uſage tous les moyens que la raiſon nous ſuggérera, pour nous mettre à l'abri des mépriſes funeſtes que l'on pourroit commettre à notre égard, ſi nous nous trouvions un jour, comme cela peut fort bien arriver, dans une ſituation qui auroit toutes les apparences de la mort. Mais comme nous ne pourrions pas nous donner alors nous-même les ſecours dont nous aurions beſoin dans ces triſtes circonſtances, & que nous ne pouvons les attendre que de l'attention de ceux qui nous rendront les derniers devoirs, on ſent bien que nous ne pouvons compter ſur les meſures que nous aurons priſes, qu'autant que nous

ſerons aſſurés de l'attachement & de la fidélité des perſonnes qui ſeront chargées d'exécuter nos dernieres volontés. Il eſt donc de notre intérêt de faire tout notre poſſible pour acquérir cette certitude ; ſans cela, nous ne devons pas tellement nous fier aux expédiens que nous aurons mis en œuvre pour mettre notre vie en ſûreté, que nous n'ayons encore quelque ſujet de craindre le péril que nous voulons éviter. Les hommes, pour la plupart, ne s'intéreſſent, comme on ſçait au bonheur & à la conſervation de leurs ſemblables, qu'autant qu'ils eſperent en tirer quelque utilité; ainſi l'on ne doit pas toujours regarder comme immanquable le ſuccès d'une entrepriſe qu'il dépend d'eux de faire réuſſir, s'ils n'y ſont engagés par la conſidération de quelques avantages. Nous voyons tous les jours les projets les mieux concertés échouer par l'infidélité des perſonnes, ſur la bonne foi & la parole deſquelles nous nous étions repoſés avec la plus grande confiance, & les meſures les plus ſages rendues inutiles par des incidens, que toute la prudence humaine ne peut ni prévoir, ni empêcher. Qui peut donc nous répondre que la précaution que nous aurons priſe de recommander verbalement ou par écrit, de s'aſſurer, par l'examen le plus attentif, de la réalité de notre mort avant que de nous

enſevelir & de nous donner la ſépulture, nous mettra infailliblement à l'abri du danger affreux d'être enterrés vivants ? Il y a une infinité d'inconvéniens, dont nous ne pouvons, quelque choſe que nous faſſions, être ſûrs de nous garantir. Il peut arriver, 1°. que l'on ne ſoit informé de nos diſpoſitions qu'après notre ſépulture, & par conſéquent trop tard. 2°. Que quoiqu'on en ait connoiſſance, on refuſe, ſous divers prétextes, d'accomplir nos volontés. 3°. Que nous tombions ailleurs que dans le lieu de notre réſidence dans un état de mort apparente, comme cela eſt arrivé à pluſieurs perſonnes. 4°. Si ceux de nos parens ou de nos amis en qui nous aurons mis notre confiance ne connoiſſent pas les véritables ſignes de la mort, & n'ont pas les lumieres néceſſaires pour diſtinguer celle qui n'eſt qu'apparente, d'avec celle qui eſt réelle, il eſt encore à craindre, quelque tendreſſe qu'ils aient pour nous, qu'ils ne prennent le change à notre égard, & que leur déciſion ne nous ſoit funeſte. Il eſt très-important de ſçavoir, je ne ſçaurois trop le répéter, que l'Aſphyxie reſſemble tellement à la mort, qu'il eſt très-facile de s'y tromper, & qu'il faut avoir beaucoup de lumieres & d'expériences pour ne pas s'y méprendre; auſſi conſeille-je à tous ceux qui craignent d'être enterrés vivans, de ne confier qu'à

des Médecins & des Chirurgiens le ſoin de les examiner après leur mort, & c'eſt un conſeil dont toutes les perſonnes ſages & prudentes ſentiront aiſément toute l'importance. M. Bruhier, célèbre Médecin, penſe comme moi, que l'on ne doit pas regarder comme infaillible la précaution dont je viens de parler. Voici comme il s'exprime à ce ſujet dans ſon Mémoire ſur la néceſſité d'un Réglement général, au ſujet des enterremens & embaumemens.....

« L'expédient de régler, par ſon Teſtament le temps » où l'on veut être inhumé, & les épreuves par leſ- » quelles il faudra faire paſſer ſon corps avant que » de l'enfermer dans le cercueil, ou le dépôt de ſes » volontés à ce ſujet, fait entre les mains d'amis fi- » deles, eſt ce qu'on peut imaginer de plus ſage, & » cependant on peut être la dupe de ces précautions. » On met un teſtament olographe entre les mains » d'un tiers qui peut être abſent lors de la mort du » Teſtateur; le Notaire, ſi cet acte eſt authentique, » peut ignorer cette mort pendant pluſieurs jours; » d'ailleurs on n'ouvre ſouvent les Teſtaments qu'a- » près les obſéques. Un Héritier qui ſaura les pré- » cautions que le Teſtateur aura voulu qu'on prît, » peut par des vues d'intérêt n'avoir aucun égard à » ſes volontés; le dépoſitaire des diſpoſitions ver- » bales peut être éloigné ou malade ».

Il faut avouer qu'il eſt bien affligeant de ne pouvoir, quelques meſures que l'on prenne, ſe garantir infailliblement du danger d'être enterré vivant, & de penſer ſans ceſſe que l'on peut être un jour la victime des mépriſes horribles qui ont plongé tant de Citoyens infortunés dans cet abîme de malheurs. Mais quoique l'expédient dont je viens de parler ne ſoit pas immanquable, ce n'eſt pas une raiſon pour ne pas en faire uſage ; il y auroit même de l'imprudence à le négliger ; il ſuffit qu'il puiſſe réuſſir, & que ce ſoit ce qu'on peut imaginer de mieux pour engager tout homme prudent & raiſonnable à y avoir recours ; l'état d'une perſonne enterrée vivante eſt ſi affreux, que l'on ne doit rien négliger pour ſe garantir d'un ſi grand malheur.... Il vaut mieux, comme le diſoit ſouvent un grand homme, prendre cent précautions inutiles que d'en négliger une néceſſaire. *Satius eſt adhiberi millies nimiam diligentiam, quam ſemel omitti neceſſariam ;* mais je crois devoir le répéter ici : je conſeille aux perſonnes qui voudront ſe procurer ſur cela toute la certitude qu'elles peuvent ſouhaiter, de ne ſe repoſer ſur qui que ce ſoit que ſur des gens de l'art, du ſoin de les viſiter après leur décès & de faire ſur leur corps les épreuves néceſſaires pour conſtater la réalité de leur mort ; j'ajoute qu'il me paroît eſſen-

tiel pour la réuſſite de leur projet, qu'elles mettent entre les mains mêmes du Médecin & du Chirurgien qu'elles voudront charger de cette commiſſion importante, l'acte ou l'écrit qui marquera leur volonté à ce ſujet, & on en ſent aſſez la raiſon. Mais les Pauvres, cette claſſe nombreuſes de Citoyens dignes d'un meilleur ſort, & dont je ſouhaiterois tant pouvoir adoucir les chagrins & les peines, qui ſe chargera de pourvoir à leur sûreté & de veiller à leur conſervation ? Il n'eſt guere poſſible qu'ils le faſſent par eux-mêmes : accablés du ſentiment de leur miſere & réduits à la triſte néceſſité de s'occuper ſans ceſſe des moyens de ſe procurer de quoi ſubſiſter, ils n'ont ni le temps ni le courage de penſer à autre choſe, & quand même ils prendroient quelques meſures pour ſe préſerver du danger d'être enterrés vivans, cela ne leur ſerviroit peut-être de rien ; car, avouons-le à la honte de l'humanité, ils ſont traités après leur mort avec autant d'indifférence & d'inſenſibilité qu'ils l'ont été pendant leur vie ; mais il faut eſpérer que nous n'aurons bientôt plus d'inquiétudes à ce ſujet, & que les Magiſtrats qui, avec l'autorité, ont les lumieres & le zele néceſſaires pour établir & faire obſerver des uſages utiles, voudront bien prendre les meſures les plus efficaces pour mettre la vie des Citoyens en sûreté & les affranchir pour toujours de

la crainte d'être enterrés & ouverts vivans. Je ne crois pas qu'il puiſſe y avoir d'objet plus digne de leur attention que celui-ci. Que je me trouverois heureux ſi mes repréſentations pouvoient les déterminer à s'en occuper ſérieuſement! En attendant que l'on faſſe cette réformation, que l'amour de mes ſemblables, bien plus que l'honneur qui pourroit me revenir d'en avoir fait ſentir la néceſſité, me fait ſouhaiter, comportons-nous envers ceux qui viennent de mourir, avec tout le zele & toute la circonſpection dont nous voudrions qu'on uſât un jour à notre égard, & faiſons-nous un devoir de ne ceſſer de leur donner des ſoins, que lorſque leur mort eſt ſi évidente, qu'il n'y a aucun doute ſur ſa certitude. En nous conduiſant ainſi envers les autres, nous remplirons une obligation que l'humanité & la religion nous preſcrivent, nous aurons la conſolation de n'avoir aucun reproche à nous faire, & l'eſpérance légitime fondée ſur cette confiance réciproque que les hommes ſe doivent les uns aux autres, qu'on aura pour nous un jour les mêmes attentions, calmera nos inquiétudes & nous tranquilliſera ſur l'avenir.

La plupart des Rituels preſcrivent de n'enterrer aucun corps ſans des raiſons ſuffiſantes, qu'après un intervalle de vingt quatre heures écoulées depuis la

mort,

mort, & de deux fois vingt-quatre heures ſi la mort a été ſubite, & c'eſt-là, je crois, le ſeul Réglement que nous ayons en France pour fixer le temps pendant lequel on doit garder les perſonnes décédées avant que de les inhumer; mais il eſt très-important de ſçavoir que ce délai eſt inſuffiſant dans bien des cas; & quand même il ſuffiroit pour ſe mettre à couvert du danger de donner la ſépulture à des perſonnes vivantes, il n'eſt pas toujours régulierement obſervé. Je connois, à la vérité, pluſieurs Curés, qui, effrayés des accidens occaſionnés par les inhumations précipitées, ſont non-ſeulement très-exacts à obſerver la règle preſcrite par les Rituels, mais même n'enterrent, tant qu'ils le peuvent, que trente-ſix & même quarante heures après la mort, dans les cas ordinaires, & dans ceux de mort ſubite le plus tard qu'ils peuvent, & c'eſt un témoignage que je leur rends ici avec plaiſir; mais je ſçais auſſi, & cela m'afflige, qu'il y a beaucoup de Paroiſſes où l'on enterre, ſans aucune néceſſité, des perſonnes qui ne ſont décédées que depuis quinze & même douze heures. J'ai même connoiſſance qu'on en a enterré qui nétoient morts que depuis ſix heures tout au plus; doit-on s'étonner après cela s'il arrive tant d'accidens, & n'a-t-on pas tout ſujet de croire qu'il ne ſe paſſe point de jours que l'on

n'enterre en France des perſonnes vivantes ? Comme cette précipitation peut avoir les ſuites les plus funeſtes, & que la conſervation de mes Concitoyens m'eſt auſſi chere que la mienne, je me crois obligé d'en porter mes plaintes aux pieds du Thrône. Il eſt d'autant plus ſurprenant que l'on ſoit auſſi peu exact, qu'on l'eſt à obſerver le Réglement preſcrit par les Rituels, que l'on ſçait que nous avons un grand nombre d'exemples de perſonnes enterrées vivantes, & que l'on convient généralement que l'on ne ſçauroit uſer d'une trop grande circonſpection, & prendre trop de meſures pour éviter un ſi grand malheur. Le Public, témoin des accidents que les Inhumations précipitées occaſionnent de temps en temps, en gémit comme nous ; & cependant, malgré des exemples auſſi frappants, on ne ſe corrige point. Comme la préſence d'un corps mort attriſte & incommode ; lorſqu'une perſonne eſt décédée, qu'elle nous ſoit chere ou indifférente, on voudroit pouvoir s'en débarraſſer ſur le champ, & on attend avec une vive impatience le temps fixé pour ſes funéreilles. On trouve trop long le délai ordinaire, & comme on ſçait qu'il eſt expreſſément ordonné à Meſſieurs les Curés de n'enterrer que vingt-quatre heures après la mort dans les cas ordinaires, & au bout de quarante-huit

heures dans les cas de mort ſubite, & que l'on voit qu'ils ne pourroient le faire plutôt ſans avoir à ſe reprocher d'avoir enfreint le Réglement, on tâche de leur faire accroire que la perſonne décédée eſt morte beaucoup plutôt qu'elle ne l'eſt réellement, & on n'y réuſſit malheureuſement que trop ſouvent (*a*). Si on ne peut pas réuſſir à leur

---

(*a*) *Cela arrive très-fréquemment à Paris ſur-tout à l'égard des Étrangers, qui logent en chambres garnies. Meſſieurs les Curés de cette grande Ville ne manquent jamais, à la vérité, de demander en quel temps la perſonne que l'on veut faire enterrer, eſt décédée ; mais comme ils s'en rapportent de bonne foi à ce qu'on leur dit, il n'eſt pas difficile de les tromper ; auſſi il n'y a point d'endroits où les enterrements ſoient plus précipités qu'à Paris ; il n'eſt pas rare que l'on y enterre des perſonnes qui ne ſont mortes que depuis huit heures ; je le ſçais à n'en pouvoir douter. Bien de Pariſiens m'ont avoué ingénument qu'ils avoient fait inhumer, très-peu de temps après leur décès, des Étrangers qui étoient morts chez eux, & que pour s'en débarraſſer plus promptement, ils avoient fait accroire qu'ils étoient décédés beaucoup plutôt qu'ils ne l'étoient réellement. Je prie inſtamment Meſſieurs les Curés de vou-*

en impoſer de ce côté on a recours à d'autres expédients, pour obtenir d'eux ce que l'on deſire, & ces Meſſieurs ſe rendent quelquefois par complaiſance aux iſtances qu'on leur fait. Il peut arriver auſſi que meſſieurs les Curés ayant un ou pluſieurs enterremens à faire, ſoient appellés ailleurs, ſoit pour remplir les devoirs de leur miniſtere, ſoit pour d'autres affaires; & que pour être libres, ils

---

loir bien y faire attention ; cela eſt de conſéquence. Il regne à Paris un autre abus qui me fait beaucoup de peine : il y eſt permis d'enterrer les enfans douze heures après leur mort, & je ne ſçais pourquoi ? On penſe apparemment que l'Aſphyxie des enfans ne dure pas auſſi long-temps que celle des adultes, & qu'après douze heures leur mort apparente doit être réputée réelle ; mais on ſe trompe, nous avons des obſervations, & j'en rapporte dans ce Mémoire qui prouvent que les enfans peuvent reſter pendant plus de vingt-quatre heures dans un état de mort apparente ; il ſeroit même aiſé de démontrer qu'ils ſont encore plus expoſés que les adultes à tomber dans l'Aſphyxie. La prudence exige donc qu'on ne les enterre pas plutôt que les grandes perſonnes ; il ne doit donc y avoir qu'un ſeul & même Réglement pour les uns & les autres.

enterrent alors plutôt qu'ils n'ont coutume de le faire, & ils croyent pouvoir dans de telles circonſtances s'écarter de la régle, ſans que cela puiſſe tirer à conſéquence; ils y ſont même quelquefois forcés par les parens des perſonnes décédées, qui ne pouvant ſe réſoudre à eſſuyer le déſagrément de garder un corps mort pendant plus de vingt-quatre heures, ne veulent pas abſolument que l'on en différe la ſépulture plus long-temps que le délai ordinaire; mais quelques ſoient les motifs qui engagent Meſſieurs les Curés à anticiper le temps marqué pour les enterremens; qu'ils le faſſent pour leur commodité ou pour obliger leurs Paroiſſiens, ce n'en eſt pas moins un abus meurtrier, qu'il eſt très-important de faire ceſſer. Il peut arriver cependant quelquefois que la putréfaction oblige d'enterrer avant l'expiration du délai ordinaire, & la prudence exige même qu'on le faſſe pour mettre les vivans à l'abri du danger auquel ils ſeroient expoſés, s'ils reſpiroient un air chargé d'exhalaiſons putrides; mais ces cas ſont fort rares, & encore faut-il uſer alors d'une grande circonſpection pour ne pas ſe tromper, en prenant la putréfaction qui attaque un corps vivant, pour celle qui ſurvient à un mort, & pour n'avoir pas à ſe reprocher de s'être expoſé, par trop de précipitation, au

danger de donner la ſépulture à une perſonne vivante.

On doit être d'autant plus inquiet ſur le ſort de la plupart des perſonnes que l'on enterre avant l'expiration du délai preſcrit par les Rituels, que l'exactitude même la plus ſcrupuleuſe avec laquelle on l'obſerveroit, ne mettroit pas toujours, comme je l'ai déja dit, à l'abri du danger de donner la ſépulture à des perſonnes vivantes. Nous avons un grand nombre d'exemples qui prouvent d'une maniere inconteſtable, que l'Aſphyxie peut durer non-ſeulement pendant vingt-quatre heures, mais même pendant pluſieurs jours, & cet état eſt ſi reſſemblant à la mort, que cette fauſſe apparence peut induire en erreur & faire tomber dans la plus funeſte de toutes les mépriſes tous ceux qui n'étant pas Médecins ne connoiſſent pas les véritables ſignes de la mort & n'ont pas les lumieres néceſſaires pour juger avec certitude dans tous les cas, ſi un homme qui paroît mort l'eſt réellement, ou s'il ne l'eſt qu'en apparence. Bien de perſonnes auront peut-être de la peine à ſe perſuader de la poſſibilité de cet état de mort apparente, & de la répugnance à croire qu'un homme qui eſt ſans pouls, ſans reſpiration, ſans ſentiment & ſans mouvement, puiſſe

être vivant; la choſe eſt pourtant très-certaine. Les obſervations que je rapporte dans ce Mémoire mettent cette vérité hors de doute. Ceux qui ont étudié l'hiſtoire naturelle ſçavent que l'on obſerve cette privation apparente de la vie chez un grand nombre d'animaux, tant terreſtres qu'aquatiques, qui paſſent pluſieurs mois de l'année dans un engourdiſſement, qui, à en juger par les apparences, ne différe en rien de la mort. S'il falloit des autorités pour confirmer cette aſſertion, je n'en manquerois pas; tous les Médecins ſont convaincus comme moi de cette vérité..... Voici comme le ſçavant M. Portal, Médecin conſultant de Monſieur, Profeſſeur de Médecine au Collége Royale de France, Membre de l'Académie Royale des Sciences, &c. s'exprime à ce ſujet dans les excellentes obſervations qu'il vient de publier ſur les effets des Vapeurs méphitiques (*a*) ſur le corps de l'homme, &c. « Il eſt

---

(*a*) *On appelle les Vapeurs méphitiques, moffettes ou mouffettes, des vapeurs ou exalaiſons pernicieuſes qui s'élevent des endroits ſouterrains, & particuliérement des mines dans leſquelles l'air n'eſt pas aſſez renouvellé. Ces vapeurs ſont pour la plupart ſi meur-*

» certain que la circulation du ſang peut être ra-
» lentie & même ſuſpendue, du moins en appa-
» rence, pendant un temps plus ou moins long,

---

trieres, qu'elles tuent en un inſtant les hommes & les animaux qui ont le malheur d'en être atteints. Telles ſont celles qui s'élevent ſous la forme d'un eſpèce de brouillard d'une carriere voiſine des eaux minérales de Pyremont, & dont on peut voir la deſcription dans les Tranſactions Philoſophiques. Telles ſont celles qui ſortent d'une grotte de Hongrie, ſituée près de Ribard, au pied des Monts Crapack, & celles qu'on rencontre ſouvent dans les mines de Sel gemme en Pologne. Il s'éleve encore une vapeur malfaiſante, d'une grande partie du terrein, du lieu appellé Perauls, près de Montpellier. On met encore dans la claſſe des Vapeurs méphitiques, la Vapeur qu'exhale le charbon allumé, &c. *Ceux qui ſeront curieux de connoître la nature des Vapeurs méphitiques peuvent lire ce qu'a écrit à ce ſujet, dans ſon Dictionnaire de Chimie, M. Macquer, célèbre Médecin de la Faculté de Paris, membre de l'Académie Royale des Sciences, & un des plus ſçavans Chimiſtes qui aient paru dans le monde. J'ai eu ce grand homme pour maître, & je m'en fais gloire.....*

» ſans pour cela que le principe de la vie ſoit
» éteint, & il ſuffit alors de ranimer cette circula-
» tion, ou d'attendre que la nature elle-même la
» ranime, pour voir, pour ainſi dire, revivre le
» ſujet, ce qui eſt arrivé plus d'une fois. N'a-t-
» on pas vu des Aſphyxies qui ont duré plus d'un
» jour ? & combien de perſonnes n'a-t-on pas
» enterrées qui étoient encore en vie ? Mais ſi ja-
» mais on peut commettre des erreurs pareilles,
» & dont l'idée ſeule révolte la nature, c'eſt à
» l'égard des perſonnes ſuffoquées par des Vapeurs
» méphitiques; & c'eſt pour prévenir un tel mal-
» heur, que nous n'avons point craint de commu-
» niquer nos idées ſur un ſujet auſſi important ».

Il y a des cas où l'on ne doit être guères plus tranquille ſur le ſort des perſonnes que l'on a fait paſſer par différentes épreuves avant que de les inhumer, que ſur celui des perſonnes que l'on a enterrées avant l'expiration du délai preſcrit par les Rituels. Nous avons des obſervations qui prouvent que des gens, quoique bien vivants, ont ſouffert, ſans donner le moindre ſigne de vie, les éprouves que l'on regarde comme les plus afficaces & les plus certaines pour conſtater la mort. On en a vu ſur qui des inciſions profondes & l'application d'un fer extrêmement chaud, n'ont paru faire aucune

impreſſion : témoin M. Brucelle, de Poitiers, dont je parlerai bientôt. Cette remarque me paroît importante, & j'ai cru devoir la placer ici pour déſabuſer bien de perſonnes, qui regardent comme véritablement morts, ceux qui paroiſſent inſenſibles à ces épreuves.

Si-tôt qu'un malade a paru rendre le dernier ſoupir, on ſe hâte de l'enſevelir & on le met ſur la paille, ſans avoir pris auparavant toutes les meſures que la prudence & l'humanité ſuggérent pour s'aſſurer de la réalité de ſa mort. On ſe contente tout au plus de lui tâter le pouls, d'appliquer la main ſur ſa poitrine, & de lui préſenter un miroir au viſage ; & ſi l'on ne ſent point de battement dans le cœur ni dans les arteres, ſi l'on n'apperçoit aucun indice de reſpiration, on décide qu'il eſt réellement mort, & on ne s'occupe plus que de ce qui regarde ſes funérailles. Mais, comme le remarque le célébre M. Portal, dans l'ouvrage dont je viens de parler, le cœur & les arteres perdent leur mouvement, ſans qu'on puiſſe pour cela certifier la mort du ſujet. « Cependant, ajoute-t-il, ce n'eſt » ſouvent que d'après cette abſence des battemens » du cœur & des pulſations des arteres, qu'on oſe » aſſurer & certifier la mort d'une perſonne ; mais » ce ſigne eſt ſi illuſoire, ſi incertain, que dans

» beaucoup de cas on ne ſent aucun battement » dans le cœur ni aucune pulſation dans les arteres » chez des perſonnes qui vivent, & qui recouvrent » leur ſanté d'elles-mêmes, ou par des ſecours diver- » ſement adminiſtrés ».... Il eſt rare que l'on emploie d'autres moyens pour conſtater la mort des perſonnes décédées, que ceux dont je viens de parler; & ſi on a recours quelquefois à d'autres épreuves, on y va ſi vîte & avec ſi peu de circonſpection, que l'on ne peut faire aucun fond là-deſſus.

Les hommes & les femmes qui enſeveliſſent les morts rempliſſent ce devoir d'humunité avec une précipitation étonnante, & même un eſpèce de trouble occaſionné par le ſaiſiſſement que cauſe naturellement à tout le monde, & ſur-tout au ſexe timide, l'aſpect effrayant d'un corps mort; ce qui fait qu'ils n'ont pas toute l'aſſurance & la préſence d'eſprit que demanderoit un examen plus attentif; mais quand même les perſonnes qui ſe chargent de ce triſte emploi agiroient avec plus de lenteur & d'attention qu'elles n'ont coutume de le faire, comme elles n'ont pas pour la plupart les lumieres néceſſaires pour juger avec certitude dans tous les cas ſi une perſonne qui paroît morte l'eſt réellement ou ſeulement en apparence, je crois

qu'il y auroit beaucoup de riſque à s'en rapporter à leur déciſion. Il eſt arrivé bien des fois que des Médecins & des Chirurgiens ont empêché qu'on n'enſevelît & même que l'on n'enterrât des perſonnes que l'on croyoit mortes, & qui à en juger par les apparences, ſembloient être réellement privées de la vie, & qui ſont revenues à elles, ſoit naturellement, ſoit par les ſecours qu'on leur a donnés. M. Raulin, célébre Médecin de la Faculté de Paris, ayant vu, il y a quelques années, une fille du peuple, que l'on croyoit morte, en retarda les funérailles, parce que ſa couleur n'étoit pas tout à-fait changée, & elle revint à elle quelques heures après. M. Bouvart, ſon illuſtre Collégue, qui par ſes profondes connoiſſances dans la théorie & la pratique de la Médecine, s'eſt acquis la réputation d'un des plus ſçavants Médecins de ce ſiécle, m'a fait l'honneur de me dire, à Paris cette année 1775, (en préſence de M. Gauthier, Conſeiller, Médecin du Roi, Docteur - Régent de la Faculté de Médecine de Paris, & recommandable par ſa ſcience, par la droiture & la ſenſibilité de ſon cœur, & par ſon amour pour les pauvres) qu'il rappella à la vie & qu'il guérit parfaitement il y a quelques années une jeune fille, que l'on croyoit ſi bien morte, qu'on l'avoit enſevelie, & qu'on ſe diſpoſoit même

à l'enterrer, & qu'il a rendu le même ſervice à une Dame en couche, que tout le monde avoit tellement abandonné, qu'on délibéroit déja, lorſqu'il entra dans ſa chambre, de faire les préparatifs pour ſes funérailles; il eſt peu de Médecins, qui dans le cours d'une longue pratique, n'aient eu le bonheur d'opérer de pareilles réſurrections.

L'uſage où l'on eſt preſque par-tout de mettre les corps dans le ſuaire & ſur la paille, immédiatement après la mort, & ſans s'être aſſuré auparavant ſi les perſonnes réputées mortes le ſont réellement, eſt un uſage meurtrier & qui a été funeſte à bien du monde. Bien de gens que l'on croit morts ne le ſont pas; ainſi c'eſt agir contre la prudence; c'eſt violer les loix de l'humanité & de la religion, que de ne pas mettre en uſage tous les moyens poſſibles pour éviter une mépriſe dont les ſuites ſont ſi fâcheuſes; & il eſt évident que l'on s'expoſe à commettre autant d'homicides, qu'il y a de perſonnes vivantes parmi celles que l'on traite avec ſi peu de ménagement & de circonſpection. L'abandon où on laiſſe communément les perſonnes décédées, empêche que l'on ne puiſſe reconnoître l'illuſion dans laquelle on eſt à l'égard de celles qui ne ſont mortes qu'en apparence & les prive des ſecours qui pourroient les rappeller à la vie. Les malades qui

ſe trouvent dans cet état ſont pour l'ordinaire ſi foibles, que la cauſe la plus légere ſuffit pour les faire mourir tout-à-fait, & les fonctions auxquelles tient la vie, ſe font chez eux d'une maniere ſi languiſſante & ſi peu ſenſible, qu'il eſt preſque impoſſible de s'appercevoir à travers le drap dont ils ſont enveloppés, des ſignes qui la manifeſtent; cela eſt encore plus difficile à l'égard des perſonnes que l'on a l'imprudence de renfermer dans un cercueil, peu de temps après leur mort; je m'étendrai d'avantage là-deſſus dans un autre ouvrage.

Les perſonnes qui ont le malheur de tomber dans l'Aſphyxie n'ont pas toutes le même ſort: il y en a qui meurent avant que le temps fixé pour leur ſépulture ſoit arrivé; d'autres ne meurent qu'après avoir été inhumées, & l'on ne peut que plaindre celles à qui ce malheur affreux arrive; il y en a très-peu parmi elles qui aient le bonheur de revoir le jour & de ſurvivre à ce terrible accident. Madame Mervache, de Poitiers; Madame Bellajoie, d'Orléans; la mere du R. P. Lacour, Jacobin; le R. P. Minime, de Clermont en Auvergne, dont M. Janin, célébre Chirurgien de Lyon, fait mention dans ſon Mémoire ſur les Cauſes de la mort ſubite & violente, & quelques autres n'ont été redevables de leur ſalut, qu'à des circonſtances particulieres, ou ſi l'on veut,

à de heureux hazards ſur leſquels on ne peut guères compter ; auſſi de mille perſonnes qui ont ce malheur d'être enterrées vivantes, à peine y en a-t-il une qui ait le bonheur d'être exhumée, & de recevoir à temps les ſecours dont elle à beſoin. Il y en a enfin, & ce ſont les plus heureuſes, qui reviennent à elles & qui donnent des ſignes ſenſibles de vie avant que le temps fixé pour leurs funérailles ſoit arrivé, & qui ont le bonheur de ſe rétablir ; mais le nombre de ceux à qui cette bonne fortune arrive, eſt fort petit en comparaiſon de ceux qui meurent avant ou après leur ſépulture.... Pour ce qui eſt des perſonnes que l'on ouvre vivantes, elles périſſent preſque toutes ſous le couteau anatomique, ou ſi elles ſurvivent à cette eſpece d'aſſaſſinat, ce n'eſt pas pour long-temps. Ces malheureux peuvent cependant en réchapper, lorſqu'ils donnent aſſez-tôt des ſignes de vie, lorſque l'inciſion n'eſt pas profonde, & qu'elle eſt faite dans un endroit où les bleſſures ne ſont pas mortelles, comme cela eſt arrivé à une fille dans l'Hôpital d'Angers, qui ſe rétablit parfaitement.

Les Ordonnances qui réglent le temps où l'on doit faire l'ouverture des cadavres exigent un délai encore plus court que celui que les Rituels preſcrivent pour les inhumations, & cela m'étonne....

Voici ce qu'on lit ſur ce ſujet dans les Statuts & Réglemens généraux pour les Communautés des Chirurgiens des Provinces, donnés à Marly le 24 Février 1730, &c. quatrieme édition, titre dixieme, article 83, page 51, par M. Leblond Doblen, Avocat, &c. « L'ouverture des cadavres ne » pourra être faite, & il n'y pourra être procédé » depuis le premier Avril juſqu'au premier Octobre » que douze heures après la mort; & depuis le pre- » mier Octobre juſqu'au premier Avril, que vingt- » quatre heures après. Ceux qui décéderont ſubite- » ment ne pourront être ouverts, en toute ſaiſon, » qu'après vingt-quatre heures pour le moins; le » tout s'il n'eſt autrement ordonné par Juſtice....» Après ce que je viens de dire de l'Aſphyxie & du danger des enterremens précipités, il eſt évident que ce Réglement eſt inſuffiſant pour garantir les Citoyens du malheur d'être ouverts vivants; & quand même il ſuffiroit, il n'eſt pas exactement obſervé. Il n'eſt pas rare que l'on faſſe cette opération peu d'heures après la mort, & d'ailleurs on ne prend pas plus de précautions pour s'aſſurer ſi les perſonnes que l'on ouvre ſont réellement décédées, qu'on n'en prend pour conſtater l'état de celles que l'on enterre. On verra dans ce Mémoire quelques exemples de perſonnes qui ont eu le malheur d'être

ouvertes

ouvertes vivantes, & j'en rapporterai pluſieurs autres dans l'ouvrage que j'ai annoncé.... Le célébre Deniſart, Procureur au Châtelet de Paris, ſe plaint, comme moi, de ce qu'on ouvre les cadavres trop promptement. Voici comme il s'exprime à ce ſujet dans un excellent ouvrage, qui a pour titre : Collection de Déciſions nouvelles, &c. tom. II, page 241, ſixieme édition..... « L'uſage en France eſt » de n'enterrer les corps que vingt-quatre heures » après la mort, mais on ne ſuit point cet uſage » pour l'ouverture des cadavres, que les Chirurgiens » croient pouvoir faire quelques heures après les » ſignes (ſouvent équivoques) de la mort. C'eſt un » abus très-conſidérable, auquel il eſt à ſouhaiter » qu'on apporte un remede. Il n'eſt pas moins affreux » de mourir ſous le couteau d'un Chirurgien, que » d'être enterré vivant ».

Bien de perſonnes penſent qu'un homme enterré vivant eſt bientôt ſuffoqué, & qu'il n'eſt pas poſſible de vivre long-temps dans une pareille ſituation. Il ſeroit à ſouhaiter que cela fût vrai ; mais il n'eſt malheureuſement que trop certain que l'on peut reſter vingt-quatre heures & davantage dans cet état horrible ſans mourir. Je rapporte dans ce Mémoire quelques obſervations qui le prouvent.

Il n'eſt que trop vrai que pluſieurs perſonnes ont

eu le malheur d'être enterrées & ouvertes vivantes ; ce ſont des faits dont des exemples généralement connus atteſtent la certitude, & l'on ne peut s'empêcher de croire que ces accidens affreux arrivent fréquemment, quand on fait réflexion que preſque toutes les maladies & un grand nombre de cauſes peuvent produire l'Aſphyxie ; que cet état de mort apparente peut durer pluſieurs jours ; que l'on enterre & que l'on ouvre ſouvent les corps pluſieurs heures avant que le délai preſcrit par les Ordonnances ſoit expiré, & que l'on ne prend aucune précaution pour s'aſſurer de la mort des perſonnes décédées. Voici des obſervations qui mettent ces triſtes vérités hors de doute.

OBSERVATIONS.

PREMIERE OBSERVATION.

IL y a quelques années, dit Maximilien Miſſon (*a*), dans un ouvrage qui a pour titre, Nouveau Voyage

---

(*a*) *Miſſon, après avoir brillé au Parlement de Paris, par ſon eſprit, en qualité de Conſeiller pour les Réformés, avant la révocation de l'Edit de Nan-*

d'Italie, tom. I, que la femme d'un Orfévre de Poitiers nommée Mervache, ayant été enterrée avec quelques bagues d'or, ſelon qu'elle l'avoit deſiré en mourant, un pauvre homme du voiſinage ayant appris la choſe, déterra le corps la nuit ſuivante pour dérober ces bagues. Ces bagues ne pouvant être ôtées qu'avec effort, le voleur réveilla la femme en voulant les arracher. Elle parla & ſe plaignit qu'on lui faiſoit du mal; l'homme effrayé s'enfuit, & la femme revenue de ſon apoplexie ſortit de ſon cercueil heureuſement ouvert, & s'en revint chez elle. En peu de temps elle fut tout-à-fait guérie; elle a vécu pluſieurs années depuis ce temps-là, & a encore eu pluſieurs enfans dont il y en a qui vivent encore aujourd'hui & qui exercent à Poitiers la profeſſion de leur pere. . . M. Bruhier qui rapporte cette Obſervation dans ſa Diſſertation ſur l'incertitude des ſignes de la mort, ajoute: » Si quelqu'un eſt incrédule à ce ſujet, » il n'a qu'à s'informer de la vérité du fait aux habi- » tans de cette Ville; il verra que la tradition y con-

---

tes, ſe retira en Angleterre où il fut zélé Proteſtant, & où il mourut le 16 Janvier 1721. La meilleure Édition de ſon Voyage d'Italie eſt celle de la Haye en 1702, 3 vol. in-12.

» ſerve la mémoire de cet événement & de toutes les » circoſtances que Miſſon rapporte ». J'ai même oui dire à quelques Poitevins qu'il y avoit encore à Poitiers des deſcendans de la défunte.... Je peux rendre un témoignage conforme à celui de M. Bruhier. Pluſieurs perſonnes digne de foi m'ont conté cette hiſtoire telle que Miſſon l'a rapporte. M. Jouineau Deſloges, Avocat, de la Société Royale d'Agriculture de la Rochelle & Rédacteur des Affiches du Poitou, Citoyen recommandable par ſon ſçavoir, par ſa probité & ſon zéle pour le bien public, que j'avois prié il y a quelques temps de vouloir bien faire des recherches relatives à cet objet, m'a fait l'honneur de me dire pluſieurs fois qu'il regardoit ce fait comme très-certain, & il me l'a encore aſſuré le trois de ce mois (Août 1775) d'une maniere ſi perſuaſive, que l'on ne peut en avoir le moindre doute.

SECONDE OBSERVATION.

M. Brucelles, Marchand Épicier, natif de Poitiers & demeurant en cette Ville, rue & vis-à-vis St. Michel, étant à ſouper avec pluſieurs Chanoines du Chapitre de Sainte Radegonde, dont il étoit Receveur, tomba tout à coup dans un état qui avoit tou-

tes les apparences de la mort. On le porta chez lui, & on le mit au lit. On employa ſans relâche pendant deux jours conſécutifs toutes ſortes de moyens pour le rappeller à la vie. Les épreuves ordinaires ne furent point négligées; on lui diſloqua même, à force de le tirailler, les deux petits doigts des mains, & on lui brûla la plante des pieds; mais tout cela n'ayant paru faire ſur lui aucune impreſſion, on ne douta plus qu'il ne fût mort, & l'on fit des diſpoſitions pour l'enterrer. Comme on alloit le mettre dans le cercueil, quelqu'un conſeilla de le ſaigner aux deux bras & aux deux pieds tout à la fois; cela fut exécuté ſur le champ & eut tant de ſuccès, que le prétendu mort revint de ſa léthargie, au grand étonnement de tout le monde, & il ſe rétablit ſi bien, qu'il a vécu plus de trente ans depuis cet accident. Lorſque la connoiſſance lui fut revenue, il aſſura qu'il avoit entendu très-diſtinctement tout ce que l'on avoit dit; il ajouta qu'il avoit fait tous les efforts poſſibles pour faire connoître qu'il n'étoit pas mort, comme on le croyoit, & que toute ſa crainte étoit qu'on ne l'enterrât en cet état. .... C'eſt M. Iſſenard, ſon neveu, Libraire à Eſtampes, & témoin oculaire, qui a eu la bonté de me communiquer cette Obſervation.

TROISIEME OBSERVATION.

M. Bonnet de la Richardiere, Chevalier des Ordres du Roi, étant au ſervice, tomba à l'âge de ſeize à dix-ſept ans dans une léthargie ſi profonde, qu'on le crut mort. Dans cette perſuaſion on l'enſevelit & on le mit ſur la paille. M. Duvigneau, ſon ami, qui étoit abſent depuis quelque temps, arriva comme on faiſoit les préparatifs pour ſes funérailles. Cet Officier ne pouvant ſe perſuader que M. Bonnet fût mort, malgré l'état où il le voyoit, le fit défenſevelir & mettre dans un lit bien chaud. Il l'examina avec toute l'attention poſſible, & il employa les moyens qu'il crut les plus efficaces pour le rappeller à la vie ; mais voyant que cela ne produiſoit aucun effet, il permit qu'on lui rendît les derniers devoirs. Il voulut cependant le voir encore une fois avant qu'on le mît dans le cercueil ; mais les efforts qu'il fit pour le faire revenir, n'ayant pas eu plus de ſuccès que la premiere fois, il ne douta plus de la réalité de ſa mort, & il réſolut de l'abandonner tout-à-fait. Comme il étoit ſur le point de ſe retirer, il remarqua que la partie du Suaire qui touchoit la bouche du prétendu mort étoit mouillée & couverte

d'écume ; cela lui fit naître un petit rayon d'eſpérance & l'engagea à lui continuer ſes ſoins. Ceux qu'il lui donna eurent tant d'efficacité, qu'il eut la ſatisfaction de le voir revenir inſenſiblement de ſa léthargie & le bonheur de lui ſauver la vie. M. Bonnet ſe rétablit très-parfaitement ; il eſt mort à Fontenay-le-Comte en bas Poitou, dans le Diocèſe de la Rochelle, le dix-neuf Juillet 1771, âgé de quatre-vingt-ſix ans ; ainſi il fut redevable à M. Duvigneau de ſoixante-onze ans de vie ; il eſt évident que ſans lui il auroit été enterré vivant. L'Etat lui a auſſi obligation de lui avoir conſervé un Officier recommandable par ſa probité, par ſa bravoure & par toutes les qualités qui rendent un Citoyen eſtimable.... Je tiens ce fait de Madame Robert & de M. Bonnet, niéce & neveu de M. de la Richardiere, qui demeurent à Fontenai-le-Comte, & d'un grand nombre d'autres perſonnes d'une franchiſe reconnue, à qui il l'a conté lui-même pluſieurs fois.

QUATRIEME OBSERVATION.

M. Garnier, natif de Fontenay-le-Comte, tomba à l'âge de treize à quatorze ans dans un état qui avoit toutes les apparences de la mort. Comme on vouloit

l'enſevelir, on trouva qu'il étoit encore chaud, & que ſes membres étoient flexibles, & M. ſon pere ne voulut pas à cauſe de cela qu'on le mît dans le ſuaire. On le laiſſa donc dans ſon lit: dix-huit heures s'étant paſſées ſans qu'il donnât le moindre ſigne de vie, on l'enſevelit, on le mit ſur la paille, & l'on fit des diſpoſition pour l'enterrer. Cependant on jugea à propos d'attendre encore dix heures: ce délai expiré, on fit prier le Clergé de venir faire la levée du corps; comme on vouloit mettre le prétendu mort dans la biere, on s'apperçut que ſes membres avoient encore de la flexibilité, & on ſe fit peine de le laiſſer enterrer en cet état. Cependant les Prêtres étoient en chemin, & on les laiſſa venir pour ſçavoir d'eux quel parti l'on devoit prendre. Ces Meſſieurs entrerent dans la maiſon; & après avoir examiné ce jeune homme, ils furent d'avis qu'on en différât la ſépulture juſqu'à ce qu'on eût des preuves plus certaines de ſa mort. On le remit donc au lit, & les moyens qu'on employa pour conſtater ſon état furent ſi efficaces qu'il revint à lui; & la nature ayant repris peu à peu le deſſus, il ſe rétablit parfaitement. Il a vécu très-long-temps après cet accident; il eſt mort à Fontenay-le-Comte le vingt Février 1759.... Je tiens cette Obſervation de Madame ſa fille, épouſe de M. Bernard, Marchand,

demeurant à Fontenay-le-Comte près du Collége. Cette Dame eſt fortement perſuadée que M. ſon pere n'étoit pas mort lorſqu'on l'a enterré. Je lui ai demandé pourquoi elle croyoit qu'il avoit eu ce ſort funeſte ; elle m'a répondu qu'il n'avoit point du tout la phyſionomie d'une perſonne morte, & qu'on l'avoit enſeveli & inhumé très-promptement.

Bien de perſonnes croyent & ſoutiennent que M. Garnier a été porté à l'Egliſe, & qu'il eſt revenu à lui ſur le Pont aux Chévres, comme on le portoit au cimetiere ; mais il me ſemble que la relation de Madame Bernard, ſa fille, mérite plus de créance.

CINQUIEME OBSERVATION.

MADAME Deſcoubleau de Sourdis (*a*), Religieuſe du tiers Ordre de St. François à Fontenay-le-Comte, tomba après quelques jours de maladie, dans

---

(*a*) *Cette Dame étoit ſortie d'une Maiſon très-diſtinguée par l'ancienneté de ſa Nobleſſe & par les grands hommes qu'elle a produit ; on compte parmi eux François Deſcoubleau, connu ſous le nom de Cardinal de Sourdis, qui ſe diſtingua par ſon mérite & gagna la bienveillance d'Henri IV, qui obtint pour lui le Chapeau*

un état ſi fâcheux qu'on la crut morte : dans cette perſuaſion on l'enſevelit & on la mit ſur la paille ; on démeubla même ſa chambre, comme c'eſt l'uſage, lorſqu'une Religieuſe eſt morte. M. Raiſon, mon oncle, ſon Médecin, arriva de la campagne où il étoit allé pour voir quelques malades, comme on faiſoit des diſpoſitions pour l'enterrer ; on l'avoit déjà miſe dans le cercueil ; il l'avoit trouvée, à la vérité fort mal la derniere fois qu'il l'avoit vue ; mais comme il n'avoit point apperçu d'accident capable de faire craindre une fin ſi proche, il ne put ſe perſuader qu'elle fût morte ; il crut même pouvoir aſſurer qu'elle ne l'étoit pas. Il fit refaire ſur le champ le lit de la prétendue défunte, & ordonna qu'on la recouchât. S'en étant approché, il lui tâta le pouls, & lui préſenta un miroir au viſage ; & après l'avoir examinée pendant quelques tems avec toute l'atten-

---

de Cardinal en 1598. L'année ſuivante il fut nommé Archevêque de Bordeaux ; il tint un Concile Provincial en 1624 où il fit paroître beaucoup de zéle pour la Diſcipline Eccléſiaſtique. Il gouverna ſon Diocèſe avec ſageſſe & mourut à Bordeaux le 8 Février 1628, âgé de 53 ans. Il eut pour Succeſſeur dans cet Archevêché Henri Deſcoubleau, ſon frere.

tion poſſible, il crut appercevoir quelques ſignes de vie ; cela l'engagea à lui continuer ſes ſoins. Comme les Dames Religieuſes étoient fortement perſuadées que Madame Deſcoubleau étoit morte, elles ne purent, malgré le chagrin qu'elles avoient de la voir en cet état, s'empêcher de rire de l'empreſſement de ſon Médecin, & des peines qu'il ſe donnoit pour la faire revenir ; il eſſuya même à ce ſujet quelques petites plaiſanteries de leur part ; mais il ne ſe rebuta point, & la crainte qu'on ne tournât ſon zéle en ridicule ne l'empêcha point d'employer les ſecours qui lui parurent les plus efficaces pour la rappeller à la vie ; & il perſévéra dans leur uſage avec tant de conſtance, qu'il eut le bonheur de réuſſir. La prétendue morte revint, au grand étonnement de toute la Communauté ; & moyennant les ſoins qu'on lui donna, elle ſe rétablit parfaitement. Cette Dame a vécu trente ans après cet accident ; elle eſt morte le 18 Octobre 1746, âgée de ſoixante-ſept ans.... Cette Obſervation m'a été communiquée par M. Raiſon, mon parent, fils du Médecin de cette Dame, qui demeure à Fontenay-le-Comte, près la Place Royale. Madame Pineau, ma tente, Religieuſe au Monaſtere de St. François, dans la même Ville, qui a connu cette Dame très-particuliérement, m'a dit qu'elle lui avoit aſſuré que dans cet

état elle entendoit très-diſtinctement tout ce que l'on diſoit ; mais que ſon engourdiſſement étoit ſi conſidérable, que malgré tous les efforts qu'elle fit, elle ne put jamais venir à bout de faire aucun mouvement, & qu'elle ſe ſeroit laiſſé enterrer ſans la moindre réſiſtance du monde ; nous avons pluſieurs Obſervations ſemblables.

SIXIEME OBSERVATION.

MADAME Tournier, demeurant à Fontenay-le-Comte, près l'Egliſe Notre-Dame, m'a raconté que l'épouſe de M. Audigé, Tondeur de draps, demeurant en la même Ville, étant tombée dans l'Aſphyxie, auroit été enterrée ſans ſon mari, qui ne pouvant croire qu'elle fût morte, voulut abſolument qu'on la conſervât juſqu'à ce qu'elle ſentît mauvais. Comme elle ne donnoit aucun ſigne de vie, & que tout le monde étoit perſuadé qu'elle étoit réellement morte, on fit tout ce qu'on put pour obtenir de lui qu'il la laiſſât enterrer ; mais il perſiſta dans ſa réſolution, & ce fut un bonheur pour madame Audigé, qui ayant reſté dans cet état de mort apparente pendant trois jours entiers, recouvra enfin l'uſage de ſes ſens, & elle guérit ſi

parfaitement qu'elle a vécu pluſieurs années après cet accident.

SEPTIEME OBSERVATION.

LA Dame Tournier, dont je viens de parler, m'a raconté que ſon fils étant à ſe divertir avec des enfans de ſon âge, chez le nommé Patarin, Maréchal, demeurant à Fontenay-le-Comte, près l'Hôpital, tomba, la tête en bas, dans une grande cuve pleine d'eau; qu'on l'en avoit retiré ſans connoiſſance, & ayant la mort peinte ſur le viſage; qu'on le ſuſpendit par les pieds pour lui faire rejetter l'eau dont on croyoit qu'il s'étoit gorgé (*a*), & que voyant qu'il ne donnoit aucun ſigne de vie, on l'avoit porté chez elle, où on l'avoit enſeveli, & mis ſur la paille. Comme Madame Tournier étoit pour lors enceinte, on craignit, & avec raiſon, que la vue d'un ſpectacle ſi affligeant ne lui cauſât un faiſiſſement funeſte, & l'on fit tout ce que l'on put pour l'empêcher d'entrer dans la chambre où étoit ſon fils; mais comme elle ne pouvoit ſe perſuader qu'il

(*a*) *Cette pratique eſt meurtriere, & bien de perſonnes en ont été les triſtes victimes.*

fût mort, elle voulut abſolument le voir, & on fut forcé de lui accorder cette ſatisfaction qu'elle demandoit avec tant d'iſtances. Lorſqu'elle eût employé pendant un jour entier les moyens qu'elle crut les plus efficaces pour faire revenir cet enfant, on lui répréſenta que les peines qu'elle ſe donnoit n'aboutiſſoient qu'à la fatiguer ; qu'il étoit inutile de le garder plus long-temps, & qu'il falloit ſonger à le faire enterrer. Monſieur ſon Chirurgien, qui l'avoit vu & examiné pluſieurs fois, lui aſſura qu'il étoit réellement mort, & qu'elle pouvoit, ſans rien craindre, le laiſſer inhumer. Il lui dit qu'elle devoit s'en rapporter à lui; que tout le monde étoit étonné de ce qu'elle s'obſtinoit à le garder ſi long-temps, & qu'il ne pouvoit s'empêcher lui-même de traiter de folie l'excès de tendreſſe qui la portoit à donner ſi long-temps ſes ſoins à un mort. Mais cette bonne mere ne ſe découragea point ; elle dit qu'elle ne ſouffriroit jamais qu'on enterrât ſon fils avant que d'être bien aſſurée de la réalité de ſa mort, & qu'elle ſe feroit des reproches toute ſa vie, ſi elle le laiſſoit inhumer plutôt. On fut obligé de la laiſſer faire ce qu'elle voulut, & l'on fit bien. Elle continua donc à donner à ſon enfant tous les ſecours que la tendreſſe maternelle put lui ſuggérer, & elle eut le bonheur de le rappeller à la vie au bout de trois

jours de mort apparente. Cette eſpèce de réſurrection cauſa autant d'étonnement à toute la Ville, que de joie à la mere. M. Tournier demeure à la Rochelle, où il exerce le métier de Poëlier; il eſt âgé de trente-trois ans,& il en avoit quatre lorſque cet accident lui arriva.

HUITIEME OBSERVATION.

MADAME Tournier m'a raconté encore que ſa fille aînée fut ataquée à l'âge de trois ans & demi d'une coqueluche très-vive, qui la mit ſouvent à deux doigts de la mort & qui dura près de quatre mois. Comme on avoit mis en uſage tous les remédes imaginables, & que rien n'avoit ſoulagé la petite malade, elle prit le parti de la vouer au blanc (*a*), & elle la mena chez les Révérends Peres Jacobins

(*a*) *Lorſque les femmes de Poitou ont des enfans infirmes ou même un enfant unique qu'elles craignent de perdre, elles l'habillent de blanc & elles font vœu qu'il portera cet habit pendant un certain temps ; c'eſt pour l'ordinaire pendant ſept ans, & c'eſt ce qu'elles appellent* vouer au blanc.... *J'ai obſervé ailleurs cette pieuſe pratique, ſuggérée par la tendreſſe maternelle.*

pour faire bénir ſa robe. A ſon retour elle entra chez Madame Naudon, ſa grand'Mere, & elle fit porter ſa fille chez elle. Un moment après il prit à cet enfant une toux violente, qui la jetta dans un état ſi fâcheux, qu'on la crut morte : on l'enſevelit ſur le champ & on la mit ſur la paille. Madame Tournier, informée de cet accident, ſe rendit à la hâte chez elle. Quoique ſa fille ne donnât pas le moindre ſigne de vie, & que tout le monde lui aſſurât qu'elle étoit réellement morte, elle n'en jugea pas de même, & malgré tout ce qu'on put lui dire pour l'en détourner, elle la défenſevelit, fit refaire ſon lit & la recoucha. Cette petite fille, moyennant les ſecours qu'elle lui donna, revint à elle, après avoir reſté pluſieurs heures dans l'Aſphyxie, & elle guérit parfaitement. Cette Demoiſelle eſt aujourd'hui âgée de trente-deux ans, & elle jouit d'une bonne ſanté... Il eſt évident que ſi Madame Tournier s'en fût rapportée à ce qu'on lui dit, & ſi elle n'eût pas eu autant de tendreſſe, de patience & de courage qu'elle en témoigna en ces deux occaſions, ſes deux enfans auroient été enterrés vivants. Il ſeroit a ſouhaiter, pour la gloire & le bonheur de l'humanité, que l'exemple de cette bonne mere fût ſuivi ; il eſt certain que ſi on faiſoit comme elle, on ſauveroit bien de perſonnes qui périſſent faute de ſoin.

NEUVIEME OBSERVATION.

MADAME Degent, demeurant à Fontenay-le-Comte, ayant été réputée morte, fut enſevelie & miſe ſur la paille. Le Frere Michel, Capucin, entra dans la maiſon comme on ſe diſpoſoit à la mettre dans le cercueil. Ne pouvant ſe perſuader qu'elle fût morte, il demanda à la voir ; on ſe rendit à ſes inſtances & on le conduiſit dans ſa chambre. Après l'avoir bien examinée, il crut appercevoir quelques ſignes de vie ; il conſeilla de ſurſeoir ſes funérailles & de la remettre dans ſon lit. On ſuivit ſes conſeils, & les ſecours que ce bon Religieux lui fit adminiſtrer furent ſi efficaces, qu'elle revint de ſa léthargie, & qu'elle ſe rétablit parfaitement.... Ce Frere en rendant la vie à cette Dame, conſerva à ſa Communauté & aux pauvres une Bienfaictrice généreuſe.... Cette Obſervation m'a été communiquée par la veuve Martinette, demeurant à Fontenai-le-Comte chez M. Boyer, Serrurier, ſous les Halles.

DIXIEME OBSERVATION.

MADAME Claveau, demeurant à Longeſve en bas Poitou, dans le Diocèſe de la Rochelle, à une demi-lieue de Fontenay-le-Comte, ayant été réputée morte, fut inhumée dans le cimetiere de cette Paroiſſe. Peu de temps après on l'entendit plaindre ; on l'exhuma ; on ouvrit le cercueil, & on lui trouva une main rongée ; elle expira au moment qu'elle fut expoſée à l'air.... C'eſt encore la veuve Martinette qui m'a communiqué cette Obſervation, & elle l'a tient de Madame Martineaux, de Longeſve.

ONZIEME OBSERVATION.

LA mere du Révérend Pere Lacour, Jacobin, ayant été réputée morte à St. Jean d'Angely, fut enterrée avec ſes bagues comme elle l'avoit ordonné. Sa femme de chambre en informa le Sacriſtin, & ils convinrent de ſe rendre tous deux à l'égliſe la nuit ſuivante pour les dérober ; ce qui fut exécuté. Comme les doigts de cette Dame étoient extrêmement gonflés, les efforts qu'ils furent obligés de faire pour tirer ſes bagues furent ſi violents & lui cauſe-

rent une douleur ſi vive, qu'elle revint de ſon Aſphyxie. Elle ſe plaignit & elle pouſſa des ſoupirs; ces deux perſonnes effrayées prirent la fuite, & la Reſſuſcitée ſe rendit comme elle put à la maiſon; on la mit au lit, & moyennant les ſecours qu'on lui donna, elle ſe rétablit parfaitement. Ce fut quelques temps après cet événement, qu'elle mit au monde le Révérend Pere Lacour, qui fait le ſujet de l'Obſervation ſuivante.

DOUZIEME OBSERVATION.

LE Révérend Pere Lacour, Jacobin, étant à St. Jean d'Angely, tomba tout d'un coup comme mort. On l'enſevelit; & après le délai ordinaire on le porta à l'Egliſe pour l'enterrer. Comme on ſe diſpoſoit à le deſcendre dans la foſſe, le cercuil échappa des mains de ceux qui le portoient, & il tomba avec beaucoup de précipitation. L'ébranlement violent que ſa chûte occaſionna fit revenir le prétendu mort; on le retira promptement de la foſſe; on le reporta chez lui; & moyennant les ſecours qu'on lui donna il eut le bonheur de ſe rétablir. Comme il craignoit une ſeconde mépriſe, il recommanda expreſſément de ne l'enterrer que trois jours après ſon

décès. Il eſt mort chez les Révérends Peres Jacobins de Fontenay-le-Comte qui l'ont gardé, comme il l'avoit ordonné, pendant trois fois vingt-quatre heures avant que de lui donner la ſépulture... Cette Obſervation m'a été communiquée, ainſi que la précédente, par Madame Tournier, dont j'ai parlé, & elle la tient du Révérend Pere Lacour qui la lui a contée pluſieurs fois.

TREIZIEME OBSERVATION.

JEANNE Soriniere, native de Niort en Poitou, malade depuis long-temps, tomba à l'âge de huit ans dans un état ſi fâcheux qu'on la crut morte; on l'enſevelit & on la mit ſur la paille. Lorſque le délai ordinaire fut expiré, on l'enferma dans un cercueil & on ſe mit en chemin: lorſqu'on fut arrivé près de la Croix de la Miſſion, où le Clergé de Notre-Dame, ſa Paroiſſe, devoit venir la prendre, elle fit quelques mouvemens dont on s'apperçut; on ouvrit le coffre ſur le champ; on la reporta chez elle, & les ſecours qu'on lui donna produiſirent tout l'effet que l'on pouvoit deſirer. Si tôt que la connoiſſance lui fût revenue, elle demanda des cerneaux qu'elle aimoit beaucoup; onlui en donna, & elle les

mangea avec appetit.... Cette femme actuellement âgée de cinquante ans jouit d'une bonne ſanté ; elle a été mariée deux fois. Son premier mari s'appelloit Jean Bion ; le ſecond qui vit encore, & qui demeure avec elle à Niort, ſur le Port, ſe nomme François Giraud. M. Bion étoit Curé de Notre-Dame lorſque cet accident arriva..... Cette Obſervation m'a été communiquée par M. Chevallereau, très habile Apothicaire, réſidant à Niort, & par Madame ſon épouſe, & ils la tiennent de cette femme même qui la leur a contée pluſieurs fois.

QUATORZIEME OBSERVATION.

ANNE Deveau, épouſe d'Antoine de Montan, Journalier, ayant été réputée morte, fut enterrée dans le cimetiere de la Mothe-Saint-Heraye, dans le Diocèſe de Poitiers, à deux lieues de St. Maixant. Les trois filles de Bourloton, Boucher, ſe promenant dans le cimetiere, entendirent plaindre cette malheureuſe femme ; & ſur l'avis qu'elles en donnerent, on ſe détermina à l'exhumer ; mais malheureuſement on n'ouvrit la foſſe que pluſieurs heures après, & il n'étoit plus temps : on la trouva morte... Cette Obſervation m'a été communiquée par Mademoiſelle Fraigneau, Témoin oculaire, en préſence

& dans la maiſon de M. Boifard, Curé de la Paroiſſe de St. Leger à St. Maixant, Eccléſiaſtique recommandable par ſes lumieres, par ſa piété, par l'intégrité de ſes mœurs & par la douceur & l'ingénuité de ſon caractere. Le récit de cette Demoiſelle, d'un mérite très-diſtingué, m'a été confirmé par les deux filles aînées de Bourloton, dont une eſt mariée avec le nommé Pélerin, Boucher de la Mothe-Saint-Heraye, & l'autre avec le nommé Peu, Boucher, demeurant à Luſignan, à qui j'ai parlé le deux de ce mois (Août 1775) en allant à Paris. Ces deux femmes très-dignes de foi m'ont aſſuré avoir entendu très-diſtinctement & à différentes fois les plaintes & les lamentations de l'infortunée Deveau, & elles m'ont dit qu'elles étoient perſuadées qu'on auroit pu lui ſauver la vie ſi on l'eût exhumée plutôt; je le crois comme elles... Ce triſte événement a environ vingt-huit ans de date.

QUINZIEME OBSERVATION.

L'EPOUSE du nommé Auré, Vigneron, native de Saint-Loup, dans le Diocèſe de la Rochelle, à trois lieues de Parthenay, ayant été réputée morte à l'âge de quinze ans, fut renfermée dans un cercueil

& portée à l'Egliſe pour être enterrée. Comme on finiſſoit les prieres accoutumées, & que l'on ſe diſpoſoit à la porter au cimetiere, on l'entendit plaindre ; on ouvrit le coffre ſur le champ, & on la reporta chez le nommé Robineau, Boucher, chez qui elle demeuroit pour lors en qualité de Domeſtique. On lui adminiſtra ſans délai les ſecours dont elle avoit beſoin, & elle eut le bonheur de ſe rétablir. Elle a vécu très-long-temps après cet accident. Elle demeuroit au Village de la Sabliere ſur la Paroiſſe de St. Loup lorſqu'elle eſt morte.... Cette Obſervation m'a été communiquée le quatorze Juin dernier, de la préſente année 1775, par la veuve Pacaud, demeurant à Parthenay, qui étoit amie intime de cette femme.

SEIZIEME OBSERVATION.

LE nommé Cerceau, Voiturier, demeurant à Parthenay en Poitou, dans le Diocèſe de Poitiers, étant tombé dans l'Aſphyxie, fut mis dans un cercueil & porté à l'Egliſe de St. Paul, ſa Paroiſſe. Lorſque l'Office fut fini, on le porta au cimetiere ; & comme on alloit le mettre dans la foſſe, il fit quelques mouvemens ; on ouvrit le coffre ſur le champ,

on le reporta promptement chez lui, & il guérit ſi parfaitement, qu'il a vécu pluſieurs années après cet accident..... Cette Obſervation m'a été communiquée par M. Macardi, Eccléſiaſtique très-reſpectable & Curé de la Paroiſſe de Verruye en Poitou, dans le Diocèſe de Poitiers. J'ai oui raconter ce fait à pluſieurs autres perſonnes dignes de foi; & il eſt ſi notoire dans le pays & ſi certain, que tous les habitans de Parthenay en ont connoiſſance, & qu'il n'eſt perſonne qui ne ſoit prêt de l'aſſurer. M. Macardi a été Curé pendant long-temps de la Paroiſſe de Saint-Paul où cela eſt arrivé, & Cerceau, ſon Paroiſſien, le lui a conté pluſieurs fois.

DIX-SEPTIEME OBSERVATION.

Monsieur Dupuy, Boutonnier, homme droit & vertueux, demeurant à Parthenay ſur la Paroiſſe de St. Laurent, m'a aſſuré que Madame Coutancier, ſa Concitoyenne, a été portée deux fois à l'Egliſe pour être enterrée, & qu'elle eſt revenue à elle pendant qu'on chantoit ſon Service.

DIX-HUITIEME OBSERVATION.

LE nommé Mendevil, Trompette, cru mort d'une fiévre maligne pourprée, fut enterré en 1716 dans le cimetiere de l'Egliſe d'Oxmanton à Dublin. Des enfans qui jouoient dans le voiſinage de la foſſe, épouvantés du bruit qu'ils entendoient ſous la terre, furent avertir le Foſſoyeur, qui ayant prêté l'oreille, ſe convainquit de la vérité de leur rapport. On fut chercher du monde, on retira le cercueil, on l'ouvrit & on trouva le malade couché ſur le ventre, ayant les épaules déchirées, par la pointe de pluſieurs clouds, & nageant dans ſon ſang. Il reſpiroit encore & avoit dans le viſage des mouvemens convulſifs très ſenſibles. Il mourut un quart d'heure après, plutôt d'hémorragie que de ſuffocation.... M. Bruhier qui rapporte cette Obſervation dans ſa Diſſertation ſur l'Incertitude des ſignes de la mort, tom. I, pag. 150, ſeconde édition, dit que cette hiſtoire lui a été atteſtée par M. le Comte de Barneval, Témoin oculaire. Il m'a ajouté, continue-t-il, qu'il y avoit vingt-quatre heures que Mendevil avoit été enterré, & que c'étoit dans le commencement des pluies qui tombent en abon-

dance & fort froides en Irlande, ſur la fin d'Août & dans le commencement de Septembre.

On ne peut lire cette Obſervation ſans frémir d'horreur, & ſe repréſenter, ſans en être attendri juſqu'aux larmes, les tourmens affreux qu'a du ſouffrir cet homme infortuné. Il faudroit avoir un cœur auſſi dur & auſſi inſenſible qu'une pierre pour n'en être pas vivement touché; mais à quoi aboutit notre compaſſion, & que ſert-il de gémir ſur le ſort déplorable de ceux qui ont eu le malheur d'être enterrés vivans, ſi nous continuons à enſevelir & à inhumer les perſonnes décédées, ſans nous être aſſurés auparavant, par tous les moyens poſſibles, de la réalité de leur mort?

DIX-NEUVIEME OBSERVATION.

ON enterra il y a quelque temps une femme dans l'Egliſe Paroiſſiale de Cadillac, petite Ville à cinq lieues de Bordeaux. Le ſoir le Bedeau allant ſonner l'*Angelus*, entendit pouſſer des ſoupirs; il prêta une orreille attentive & entendit encore les mêmes plaintes; il s'approcha de l'endroit d'où elles partoient, & ſe trouva proche de celui où l'inhumation avoit été faite. Il fut ſur le champ

donner avis au Curé de ce qu'il venoit de découvrir. Le Curé traita le Bedeau de visionnaire ; celui-ci, piqué du reproche, rentre dans l'Eglise, se confirme de plus en plus dans sa pensée, & revient chez le Curé, lequel ne put se refuser de se transporter sur le lieu. Il trouva que le rapport du Bedeau n'étoit que trop vrai ; en conséquence on envoya chercher le Juge du lieu ; la fosse fut ouverte, & la femme trouvée réellement vivante, ayant la moitié du bras droit & toute la main mangée ; elle mourut au moment qu'elle fut exposée au grand air.... Cette Observation se trouve dans la dissertation sur l'incertitude des signes de la mort, de M. Bruhier, tom. I, pag. 92, seconde édition, & il la tient d'un de ses amis qui la lui a envoyée de Bordeaux en 1747.

VINGTIEME OBSERVATION.

François Bourdot, natif d'Etampes dans le Diocèse de Sens, malade depuis trois mois, tomba tout à-coup dans une syncope si violente, qu'on le crut mort : dans cette persuation on l'ensévelit & on le mit dans un coffre. Il revint à lui pendant qu'on enclouoit le couvercle, & on l'entendit pousser de profonds soupirs ; on ouvrit le cercueil sur le

champ, on l'en retira & on le remit au lit; les remedes qu'on lui adminiſtra eurent tant de ſuccès qu'il ſe rétablit parfaitement. Cet homme eſt mort à Etampes, âgé de ſoixante-quatre ans, & il en avoit dix-huit lorſque cet accident lui arriva. Cette eſpèce de réſurrection lui fit donner le nom de *Trompe la mort;* ſa famille demeure à Etampes.... C'eſt M. Iſſenard, Libraire, demeurant auſſi en cette Ville, qui a eu la bonté de me communiquer cette Obſervation, & il la tient des enfans même de Bourdot.

VINGT-UNIEME OBSERVATION.

« UNE fille vint à notre Hôpital (c'eſt M. » l'Abbé Menon, Secrétaire de l'Académie royale » d'Angers, qui s'exprime ainſi dans une lettre qu'il » écrivit à M. Bruhier le 23 Juin 1747) il y a plus » de vingt ans pour y chercher du ſecours contre » une violente maladie; elle n'y fut pas long-temps » ſans y tomber comme morte. Sous ce titre les » Sœurs de la Charité la font porter dans une cham- » bre où l'on enſevelit les morts; elle y reſta près de » vingt-quatre heures. Un Chirurgien qui vouloit » faire l'ouverture du corps ne lui eût pas plutôt » donné un coup de biſtouri ſur la poitrine, que la

» prétendue morte donna des ſignes de vie ſi parfaite, » qu'elle la conſerve encore en pleine ſanté. Il ne » tiendra qu'à vous, Monſieur, que nous ne faſſions » de plus grandes recherches; il y a encore un » exemple récent. . . . . ». M. Bruhier a inſéré cette Obſervation dans ſa Diſſertation ſur l'Incertitude des ſignes de la mort, tom. I, pag. 128, édition 2e.

Des mépriſes de cette nature font horreur & doivent affliger toute perſonne qui a le cœur ſenſible & qui aime ſes ſemblables. Ces malheurs offreux n'arriveroient jamais ſi l'on prenoit plus de précautions qu'on n'en prend ordinairement pour conſtater la mort des perſonnes décédées. Il eſt étonnant que de pareils accidents qui ſont ſçus de tout le monde & qui ſont beaucoup plus fréquens qu'on ne penſe, ne faſſent pas ſur l'eſprit des Infirmiers & des Infirmieres toute l'impreſſion qu'ils devroient faire, & ne les rendent pas plus circonſpects & plus attentifs à prendre toutes les meſures que la prudence & la charité ſuggerent pour garantir d'un ſi grand malheur les malades qui ſont confiés à leurs ſoins. Il eſt évident que ſi on eût examiné avec tant ſoit peu d'attention cette malheureuſe fille avant que de la porter dans la ſalle des morts, on auroit vu qu'elle n'étoit pas morte. Ce n'eſt donc qu'à la négligence des Sœurs de cet Hôpital & à l'imprudence du

Chirurgien que l'on doit imputer le riſque affreux qu'elle courut d'être diſſéquée vivante... Je ne puis m'empêcher de le dire : on néglige trop les malades dans la plupart des Hôpitaux, & on ne s'intéreſſe pas à leur conſervation autant qu'on devroit le faire; auſſi combien y en a-t-il parmi ces Citoyens infortunés, qui au lieu du ſoulagement qu'ils eſpéroient y recevoir, y trouvent la mort! Ces malheureux ne ſont pas plutôt décédés, du moins en apparence, qu'on les enleve bruſquement pour les porter dans la ſalle des morts, où ſouvent on va les chercher peu d'heures après pour leur donner la ſépulture. Cette maniere de ſe conduire envers des perſonnes dont on n'a pas eu la précaution de conſtater la mort, eſt évidemment meurtriere. La pluspart de ceux que l'on croit morts ne le ſont qu'en apparence ; c'eſt donc agir contre la prudence, c'eſt donc manquer à la charité, que de ne pas mettre en uſage tous les moyens poſſibles pour éviter une mépriſe dont les ſuites ſont ſi funeſtes. Il y en a fort peu, parmi ceux de ces malheureux, qui ont encore un peu de vie, que ce traitement n'acheve. Les pauvres malades qui échappent la mort pour ce moment n'en ſont que plus à plaindre : il leur arrive un malheur bien plus grand encore ; on les enterre ou on les ouvre tout vivans ; il y en a

très-peu parmi ceux que l'on porte vivans dans la ſalle des morts, qui aient le bonheur d'éviter ce ſort funeſte; il y en a eu pourtant quelques-uns, qui ayant donné aſſez-tôt des ſignes de vie, ſe ſont tirés de ce terrible danger, & j'en rapporte des exemples dans ce Mémoire.... Il m'en coûte de publier des vérités auſſi affligeantes, mais je manquerois à ce que l'humanité & ma profeſſion exigent de moi, ſi je gardois un profond ſilence ſur des abus qui expoſent tous les jours une multitude de pauvres malades au danger de finir leur vie de la maniere la plus cruelle.

M. Bruhier ſe plaint, comme moi, de la maniere dont on ſe conduit dans les Hôpitaux à l'égard des perſonnes décédées & de l'extrême précipitation avec laquelle on leur donne la ſépulture. Voici comme il s'exprime ſur ce ſujet dans ſa Diſſertation ſur l'Incertitude des ſignes de la mort, tom. II, pag. 76, ſeconde édition.... « Il eſt certain que ſi le repro-
» che de précipiter les enterremens eſt fondé, c'eſt
» ſur-tout dans les Hôpitaux, & par conſéquent il
» n'y a point de doute qu'on n'y enterre ſouvent
» des perſonnes vivantes; mais ce n'eſt pas le ſeul
» reproche que l'on ait à faire à l'Hôtel-Dieu de
» Paris. Perſonne de ceux qui ſont réputés morts n'y
» échappe à un traitement extrêmement propre à les

» rendre effectivement tels ; car à peine ont-ils
» rendu les derniers ſoupirs, du moins à ce qu'on
» croit, qu'on les tranſporte dans la ſalle des morts
» où on les étend ſur une table de pierre juſqu'à ce
» qu'on les enſeveliſſe. Or, je laiſſe à penſer, s'il y
» a bien des moyens plus efficaces, ſur-tout l'hyver,
» pour achever d'éteindre les reſtes de la vie d'un
» malade épuiſé quelquefois par la maladie & les
» remedes, & attaqué d'une affection ſoporeuſe qui
» eſt accompagnée d'un ſi grand ralentiſſement de la
» circulation, qu'elle eſt devenue inſenſible ; auſſi
» ſuis-je perſuadé que le nombre de ceux qu'on en-
» terre vivans n'eſt pas auſſi grand qu'il le ſeroit,
» vu la précipitation avec laquelle on enterre, ſi
» l'on ne mettoit point en uſage ce moyen preſque
» infaillible d'achever ceux qui ne ſont encore morts
» qu'imparfaitement. Il eſt défendu d'enterrer un
» mort encore chaud ; c'eſt ſur ce principe qu'à l'Hô-
» tel-Dieu on met les corps ſur des tables de pierre.
» Mais, peut-on tirer d'un principe auſſi judicieux
» une conſéquence auſſi abſurde ? Peut-on en con-
» clure qu'il faille ſe preſſer d'éteindre cette cha-
» leur, qui ne demande des égards pour un corps
» où elle ſe fait encore ſentir, que parce qu'elle eſt
» un attribut, un ſigne de la vie ? Et pourquoi les
» malheureux qui n'ont de reſſources contre leurs
» maladies

» maladies que dans la charité des hommes, ſont-ils » privés de la faveur équivoque de la loi, qui ne » veut pas qu'on donne la ſépulture avant l'expira- » tion des vingt-quatre heures ». Qu'il y a d'Hôpitaux qui méritent les reproches que M. Bruhier fait ici à l'Hôtel-Dieu de Paris! Les Obſervations qui ſuivent prouvent, ainſi que celles que je viens de rapporter, que c'eſt avec beaucoup de raiſon que tous les Citoyens, amis de l'humanité, ſe plaignent de la conduite que l'on tient dans les Hôpitaux à l'égard des perſonnes décédées.

VINGT-DEUXIEME OBSERVATION.

« AU mois de Février 1746 (c'eſt M. Louis, célébre Chirurgien, Secrétaire de l'Académie Royale de Chirurgie de Paris, &c. qui s'exprime ainſi dans un Ouvrage de ſa compoſition, qui a pour titre : *Lettres ſur la certitude des Signes de la Mort*, page 56) » une fille de la campagne, d'un » tempérament très-vigoureux, âgée d'environ » vingt-cinq ans, partit à pied de l'Hôtel-Dieu de » Paris où elle étoit accouchée la ſurveille, & » vint à la Salpêtrière. Elle avoit craint d'être atta- » quée d'une maladie qui régnoit alors à l'Hôtel-

» Dieu ſur les femmes en couche, & qui en fit pé-
» rir pluſieurs. La fatigue du chemin mit cette per-
» ſonne dans un état d'épuiſement qui la fit tomber
» en ſyncope dès qu'elle fut arrivée & miſe au lit.
» On la réchauffa extérieurement avec des ſerviettes
» chaudes, & on parvint, par quelques cordiaux, à
» la faire revenir de ſa foibleſſe. Au bout d'une
» heure elle retomba dans le même état, & on la crut
» morte; la Sœur du Dortoir m'envoya dire qu'il
» y avoit dans ſon emploi un ſujet dont je pouvois
» diſpoſer pour mes leçons d'Anatomie & de Chi-
» rurgie. Mes Eleves ne manquerent point d'en-
» lever ce ſujet, qui, enveloppé d'un drap ſimple,
» avoit déja paſſé deux heures dans une cour,
» expoſé ſur un brancard aux injures de la ſaiſon.
» Ils tranſporterent ce corps dans l'amphitéâtre
» ſans l'examiner; le lendemain matin, avant la
» viſite des malades, un jeune Chirurgien me dit
» qu'il avoit entendu des ſons plaintifs dans l'am-
» phithéâtre, comme ſi quelqu'un y eût pouſſé
» des ſanglots & des profonds ſoupirs, & que la
» frayeur l'avoit empêché de ſe lever & de venir
» m'en avertir. J'allai promptement examiner le
» ſujet; je vis avec douleur que cette pauvre fille,
» qui alors étoit véritablement morte, avoit fait
» des efforts pour ſe débarraſſer du drap qui l'enve-

» loppoit. Elle avoit une jambe par terre hors du » brancard & un bras appuyé ſur la barre du » treteau d'une table à diſſéquer, à côté de laquelle » le brancard étoit poſé. Je me rappelle ici les ſen- » timens d'horreur & de compaſſion dont je fus » agité dans cet inſtant : je doute qu'il y ait un ſpec- » tacle plus triſte & plus touchant que celui-là ».

VINGT-TROISIEME OBSERVATION.

LE nommé Regnier, Marchand de tiſane, à Paris, étant tombé malade, il y a environ quinze ans, ſe fit porter à l'Hôpital de la Charité de cette Ville ; peu de jours après on le crut mort, & on le tranſporta dans la ſalle des morts. Comme on le couſoit dans une ſerpiliere pour le porter en terre, on enfonça l'aiguille dans un de ſes genoux ; la douleur vive que cette piqûure lui cauſa le fit revenir à lui, & il ſe plaignit de ce qu'on lui faiſoit du mal. On le débarraſſa ſur le champ de ſon ſuaire, on le coucha, & moyennant les ſecours qu'on lui donna, il ſe rétablit parfaitement.... Je tiens cette Obſervation de M. Iſſenard, Libraire à Etampes.

VINGT-QUATRIEME OBSERVATION.

LA nommée Baſamoine, Blanchiſſeuſe, demeurant dans le quartier du Palais marchand, à Paris, ayant été réputée morte à l'Hôtel-Dieu de cette Ville, fut miſe dans le chariot avec pluſieurs morts pour être portée à Clamarre (*a*). Elle revint à elle en chemin; & comme elle ſe trouvoit fort gênée, elle fit des efforts pour ſe procurer une ſituation plus commode; mais n'ayant pu en venir à bout, tant à cauſe de ſa foibleſſe, que du poids de pluſieurs cadavres dont elle étoit couverte, elle fut obligée de reſter dans cette horrible ſituation juſqu'à ce qu'on fût arrivé à Clamarre. Lorſqu'on vint la prendre pour la mettre dans la foſſe, on vit qu'elle n'étoit pas morte. On la reporta à l'Hôtel-Dieu, où moyennant les ſecours qu'on lui donna, elle ſe rétablit parfaitement, mais elle reſta borgne. Elle avoit eu le malheur de ſe meurtrir un œil en ſe retournant dans le chariot pour ſe mettre à ſon aiſe; mais quoiqu'elle

---

(*a*) *C'eſt le nom que l'on donne au Cimetiere où l'on enterre les morts de l'Hôtel-Dieu.*

fût très-ſenſible à cet accident, elle ſe trouva encore fort heureuſe d'en avoir été quitte pour cela..... Cette Obſervation m'a été communiquée par M. Préponnier au bureau des Gazettes étrangeres, à Paris, & il la tient de la Baſamoine même qu'il connoiſſoit, à laquelle il a parlé pluſieurs fois depuis cet événement; il n'y a gueres plus de vingt ans que cela eſt arrivé.

VINGT-CINQUIEME OBSERVATION.

UN priſonnier Anglois ayant été réputé mort à l'Hôpital de Rochefort, il y a environ quinze ans, fut porté dans la ſalle des morts. Quelques heures après, M. Moine, éléve en Chirurgie, ſaigna cet homme à la jugulaire, dans la vue apparemment de s'inſtruire & de s'exercer à la pratique de la ſaignée. Le vaiſſeau ne fut pas plutôt ouvert, que le ſang en ſortit impétueuſement; le Soldat revint à lui, il ſe jetta comme un furieux ſur ce jeune Chirurgien, & il le ſerra ſi fortement entre ſes bras, qu'il ne lui fut pas poſſible de s'en débarraſſer. M. Moine, effrayé, tomba par terre ſans connoiſſance, & il entraîna avec lui le Soldat, qui épuiſé par la perte de ſon ſang qui couloit continuellement, eut lui-même une

ſyncope violente, à laquelle il auroit infailliblement ſuccombé, ſans les prompts ſecours qu'on lui donna, & qui eurent tant d'efficacité, qu'il ſe rétablit parfaitement ; ceux qu'on adminiſtra au Chirurgien le tirerent auſſi d'affaire.... Cette Obſervation m'a été communiquée par M. Faure d'Hermonville, Contrôleur ambulant dans les Domaines, & il l'a tient de M. Dumay, le pere, célébre Chirurgien de Rochefort & témoin oculaire.

VINGT-SIXIEME OBSERVATION.

M. Baubeau, Maître en Chirurgie, réſident à Verruye en Poitou, m'a aſſuré avoir oui raconter à un Soldat du Régiment de Berry, qu'étant tombé dans l'Aſphyxie, on le porta dans la ſalle des morts, & qu'il revint à lui comme on ſe diſpoſoit à lui donner la ſépulture. Le récit de ce Soldat lui a été confirmé par pluſieurs de ſes camarades qui en ont été témoins.... C'eſt encore M. Baubeau qui a eu la bonté de me communiquer l'Obſervation ſuivante.

VINGT-SEPTIEME OBSERVATION.

UN Soldat, arrivant de l'Amérique, entra à l'Hôpital de... en 1764, vers la fin du mois de Décembre de la même année, il tomba entre onze heures & minuit dans un état si fâcheux qu'on le crut mort. On le transporta sur le champ dans l'amphithéâtre, couvert d'un drap : environ dix heures après, le Frere J.... qui devoit en faire l'ouverture, s'y rendit avec le Frere F.... M. Baubeau, de qui je tiens cette Observation, & M. Doublet, Maître Chirurgien de Paris, résidant à.... depuis quelques années. Le Frere J.... n'eut pas plutôt fait une incision superficielle de la longueur de quelques travers de doigt à la poitrine de ce malheureux, qu'il donna des signes de vie ; mais il retomba quelques minutes après dans le même état. Il seroit difficile de peindre l'étonnement que cela causa à ces Messieurs. Ils examinerent ce pauvre homme avec toute l'attention possible, & ils lui trouverent encore un peu de chaleur. Ils le firent mettre sur le champ dans un lit bien chaud ; & moyennant les secours qu'ils lui donnerent, ils eurent le bonheur de le rappeller à la vie ; mais il n'en jouit pas long-temps ;

il mourut au bout de quinze jours. Ce malheureux ſe promena deux jours après cet accident ; il joua même aux cartes avec ſes camarades, & il ſe leva tous les jours juſqu'à ſa mort. On l'examina cette fois-ci avec plus d'attention, & on eut la précaution de le garder pendant quarante-huit heures avant que d'en faire l'ouverture.

Ce pauvre homme ne pouvoit pas échapper la mort ; il avoit apporté de l'Amérique une maladie grave qui l'avoit épuiſé ; & le jour qu'il tomba dans cet état de mort apparente, on lui avoit donné de l'Opium (*a*) pour des pilules de Cynogloſ-

---

(*a*) *L'Opium eſt un ſuc gommeux & réſineux tiré par expreſſion des têtes, des feuilles & des tiges du pavôt blanc, & réduit par évaporation en conſiſtance d'extrait : on nous l'apporte de Gréce, d'Egypte & de pluſieurs autres endroits en, pains de différentes groſſeurs, enveloppés dans des feuilles de pavôt. Cet extrait eſt d'une couleur rouſſâtre, d'une ſaveur amere & d'une odeur virulente & nauſéabonde. Comme cette drogue, telle qu'on nous l'envoye, eſt toujours mêlée de quelques ſubſtances étrangeres, on la purifie pour l'uſage de la Médecine, & on lui donne alors le nom de l'audanum.... On fait prendre ce reméde depuis la ſixieme partie d'un grain juſqu'à un & deux grains. Adminiſtré*

ſe (*a*) que le Médecin lui avoit ordonnées; & ce fut vraiſemblablement ce narcotique dangereux

---

à propos & à une doſe convenable, il eſt très-ſalutaire dans bien des cas; il calme les douleurs, il procure le ſommeil, il excite la tranſpiration, &c. Pris à contre-temps & à une doſe trop forte, il produit de très-grands accidents, & ces accidents ſont différents & plus ou moins nombreux, ſuivant l'état & le tempérament des malades, & la doſe à laquelle on l'a pris; il cauſe même quelque fois la mort.... Pour empêcher les mauvais effets de ce remede, lorſqu'on l'a pris à une doſe trop forte, il faut boire abondamment de l'eau où l'on aura mis du ſuc de limon, ou du verjus, ou du vinaigre. L'odeur du vinaigre eſt auſſi très-efficace & ſuffit quelquefois ſeule pour diſſiper les accidents. Il eſt quelquefois néceſſaire d'avoir recours à la ſaignée & aux vomitifs.

(*a*) *C'eſt un remede compoſé avec les racines d'une plante qu'on appelle cynogloſſe ou langue de chien, les ſemences de juſquiame blanc, l'opium, la myrrhe, l'encens mâle, le caſtor, le ſafran & le ſyrop de Cynogloſſe. Ce remede ſe donne depuis un grain juſqu'à huit grains.*

qui le jetta dans cet aſſoupiſſement profond qui fit prendre le change à l'Infirmier.... Ces mépriſes ne ſont pas rares dans les Hôpitaux, & bien des malades en ſont les triſtes victimes. Ce fut le Portier de la maiſon qui fit prendre de l'Opium à ce malheureux Soldat; & quoiqu'il ne ſût preſque pas lire, c'étoit lui qui étoit chargé de donner les remédes aux malades. On ne peut s'empêcher de convenir que c'eſt bien expoſer la vie des hommes, que de confier l'adminiſtration des remédes à des gens ſi peu inſtruits: il y a tout lieu de croire que ce n'eſt pas la ſeule faute que cet homme a faite. Si on n'y eût pris garde, il auroit encore donné, le jour que cet accident arriva, de l'Opium à un malade à qui on avoit ordonné des pilules de Cynogloſſe, exprès pour voir s'il exécutoit bien fidélement les ordonnances du Médecin, & pour s'aſſurer ſi la léthargie de ce Soldat avoit été occaſionnée, comme on le ſoupçonnoit, par un *quiproquo* de ſa part. On le veilla dans la ſuite de fort près; mais on auroit beaucoup mieux fait de le deſtituer tout-à-fait de cet emploi, que l'on ne devroit jamais confier qu'à des gens expérimentés, & ſur l'exactitude deſquels on pourroit compter. Si cet homme a donné, comme il y a tout lieu de le croire, de l'Opium toutes les fois qu'on aura ordon-

né des pilules de Cynogloſſe ; & s'il en a fait prendre, comme on n'en peut douter, quatre à cinq grains, doſe ordinaire à laquelle on preſcrit ce dernier reméde, combien de maux ne doit-il pas avoir cauſés ? Les perſonnes de l'art ſavent qu'on ne doit faire uſage de ce ſomnifere qu'avec tous les ménagemens & toute la circonſpection poſſibles, & que pris à une doſe plus forte que celle à laquelle on a coutume de le donner, il cauſe des accidents mortels, ſi on n'y remédie promptement. Combien d'autres fautes cet homme ne doit-il pas avoir commiſes ? Ces mépriſes ſont, comme je l'ai dit, très-fréquentes dans les Hôpitaux, & elles expoſent les pauvres malades à de grands dangers. Il n'y a pas bien long-temps que l'on fit prendre dans un Hôpital de Paris à un jeune Chirurgien que je connois particulierement, un reméde qui faillit à le tuer. C'étoit un purgatif violent qui avoit été préparé pour un homme d'un tempérament très-vigoureux, & à qui l'on avoit fait prendre inutilement pluſieurs fois les purgatifs ordinaires. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'on le lui fit avaler malgré lui ; il eut beau dire, ce qui étoit très-vrai, que ce reméde n'étoit pas pour lui ; que le Médecin ne lui avoit rien ordonné, & que ſa ſituation préſente exigeoit toute autre choſe. Toutes ſes repréſenta-

tions furent inutiles ; il fallut obéir. Peu de temps après qu'il eût pris ce reméde, il éprouva des accidents qui le mirent à deux doigts de la mort. Lorſqu'il fut un peu mieux, il ſe plaignit amérement de la mépriſe dans laquelle on étoit tombé à ſon égard & de la violence qu'on lui avoit faite ; on en parut vivement touché ; on lui demanda même pardon, & on lui dit pour le conſoler qu'il n'étoit pas le premier à qui cela étoit arrivé ; que les malades des Hôpitaux étoient expoſés à ces inconvéniens, & qu'il n'étoit pas poſſible, quelques précautions que l'on prît, d'empêcher que cela n'arrivât quelquefois.

Je m'afflige toutes les fois que je me repréſente tous les déſagrémens que les pauvres malades eſſuyent dans les Hôpitaux, les riſques qu'ils y courent & les obſtacles inévitables qu'ils y trouvent ſans ceſſe à leur guériſon. Je crois, & il ne ſeroit pas difficile de le prouver, que les Hôpitaux, les grands ſur-tout, ſont plus préjudiciables aux pauvres qu'ils ne leur ſont avantageux. On leur rendroit un grand ſervice ſi l'on pouvoit réuſſir à convaincre le Gouvernement de cette triſte vérité ; on aura beau faire, on ne pourra jamais remédier au danger & aux inconvéniens qu'il y a à raſſembler en un même lieu un grand nombre de malades. Je

ſuis perſuadé que de cent malades qui meurent dans les Hôpitaux, on auroit pu en ſauver au moins vingt, ſi on les eût laiſſé chez eux. On ne pourra s'empêcher de convenir que ce que je viens d'avancer eſt vrai, ſi l'on conſidere les funeſtes effets que doivent produire ſur les pauvres malades, 1°. le chagrin qu'ils ont de ſe trouver dans la triſte néceſſité de ſe ſéparer de leur famille pour aller chercher du ſoulagement dans des maiſons où ils ne voyent autour d'eux que des étrangers, qui quelques charitables & compatiſſants qu'ils puiſſent être, ne prennent ſurément pas autant d'intérêt à leur rétabliſſement que le feroient leurs parens & avec leſquels ils ne peuvent pas avoir la même liberté. On ne ſauroit exprimer la triſteſſe que cela leur cauſe; j'ai eu occaſion de voir pluſieurs de ces Citoyens infortunés au moment de leur départ pour l'Hôpital; ils pleuroient, ils ſe lamentoient comme s'ils euſſent été menacés de quelque grand malheur, & ils paroiſſoient auſſi ſaiſis que l'eſt un homme qu'on mene au ſupplice, & j'en ai été attendri juſqu'aux larmes: on ne peut douter que cela ne contribue à en faire mourir pluſieurs. 2°. Le mauvais air que l'on reſpire dans les Hôpitaux. 3°. L'infection qui s'y fait ſentir, malgré les précautions que l'on prend & les peines que l'on ſe donne pour y entre-

tenir la propreté. 4°. Le bruit continuel qu'on y entend nuit & jour, & qui ne permet pas à ces malheureux de dormir tranquillement un ſeul inſtant; ce qui ſeroit pourtant ſi néceſſaire à leur rétabliſſement. 5°. Le chagrin que leur cauſent les mauvaiſes manieres que l'on a quelquefois pour eux; le ton bruſque dont on leur parle; la violence dont on uſe à leur égard pour leur faire prendre les remédes, & les menaces qu'on leur fait s'ils ne veulent pas ſe ſoumettre à ce qu'on exige d'eux. 6°. Les *qui-proquo* fréquens qui s'y font, & qui, de l'aveu même des Infirmiers, ſont preſqu'inévitables. 7°. La frayeur & la triſteſſe accablante que leur inſpirent les objets affligeants qu'ils ont ſouvent ſous les yeux. 8°. Le déplaiſir que leur font les choſes dégoûtantes qu'ils voyent ſans ceſſe, & dont l'idée ſeule ſeroit capable de faire ſoulever le cœur aux perſonnes les moins délicates (*a*). 9°. La crainte qu'ils ont d'être enterrés

---

(*a*) *C'eſt à quoi ſont ſur-tout expoſés les malades de l'Hôtel-Dieu de Paris où l'on eſt obligé de les faire coucher pluſieurs, quelquefois juſqu'à ſix dans un même lit. On n'a qu'à ſe repréſenter un moment à la place de ces malheureux pour juger combien ils ſont à plaindre. On reçoit trop de malades dans cette maiſon; il faudroit à Paris au moins quatre Hôtels-Dieu, deux pour les*

ou ouverts vivans, &c.... Pour peu qu'on réfléchiſſe ſur ce que je viens de dire, on conviendra que ſi les pauvres malades ont tant d'horreur pour les Hôpitaux, ce n'eſt pas ſans raiſon ; leur averſion pour ces maiſons eſt ſi grande, que quand elles reſſembleroient à des Palais & qu'ils ſeroient aſſurés d'y avoir tous les agrémens & toutes les commodités que l'on peut deſirer, il n'eſt aucun d'eux qui n'y allât à contre-cœur, & qui n'aimât mieux reſter dans ſa chaumiere couché ſur une poignée de paille. Si l'on peut ſoulager les pauvres malades chez eux, pourquoi ne pas le faire ? pourquoi les mettre dans la triſte néceſſité d'aller chercher ailleurs des ſecours qu'ils ſeroient bien aiſes de trouver & qu'il ſeroit ſi facile de leur procurer chez eux ? Je ſuis perſuadé qu'il n'en coûteroit pas davantage ; & quand même il en coûteroit un peu plus, comme un Etat ne ſauroit faire un meilleur uſage de ſes richeſſes, que de les employer à la conſervation des hommes, s'il eſt vrai, comme on n'en peut douter, que ces Citoyens infortunés ſeroient plus contents, & qu'on en ſauveroit par ce moyen un plus grand

---

hommes & deux pour les femmes ; les malades en ſeroient mieux, & il n'en coûteroit pas davantage ; mais je crois qu'il ſeroit encore plus avantageux de les laiſſer chez eux.—

nombre, il me ſemble qu'on ne devroit pas héſiter à adopter ce projet dont l'idée m'a été ſuggérée par l'affection que j'ai pour les pauvres, & par le deſir que j'aurois de les voir plus heureux.... J'ai fait ſur cet objet important bien des réflexions que je pourrai communiquer un jour à mes Concitoyens. En attendant, je prie inſtamment les perſonnes qui ont ſoin des pauvres malades, de vouloir bien avoir pour eux toutes les attentions & les complaiſances que leur triſte ſituation exige. C'eſt principalement de leur zele, de leur charité & de leur vigilance qu'ils attendent les ſecours & la conſolation dont ils ont beſoin. La vue ſeule de ces malheureux doit déchirer leurs entrailles ſenſibles, & il ne dépend que d'eux de leur épargner bien de maux.

VINGT-HUITIEME OBSERVATION.

M. Raudeau, célébre Médecin de Dijon, ayant appris la mort de M. Son pere, demeurant à Avalon, petite ville de Bourgogne, dans le pays qu'on appelle l'Auxois, partit ſur le champ pour ſe rendre en cette Ville. On ſe diſpoſoit à lui donner la ſépulture lorſqu'il arriva, & il eut bien de la peine à obtenir qu'on ſurſît ſes funérailles. Ne pouvant ſe perſuader qu'il

fût mort, il le fit remettre au lit; & les ſecours qu'il lui donna eurent tant d'efficacité, qu'il eut le bonheur de le rappeller à la vie..... Ce fait m'a été communiqué par M. Preponnier, au Bureau des Gazettes étrangeres, rue de la Juſſienne, à Paris, & il le tient de Madame Marie, ſon épouſe & Niéce de M. Raudeau qui le lui a conté pluſieurs fois.... Il eſt évident que M. Raudeau auroit été enterré vivant, ſans les ſecours que lui donna ce ſavant Médecin, & perſonne ſe ſeroit douté le moins du monde, qu'il auroit eu ce ſort funeſte. Qu'il y a de Citoyens infortunés à qui ce malheur arrive ſans qu'on le ſoupçonne !

VINGT-NEUVIEME OBSERVATION.

MARIE Chalon, fille d'un Boulanger de Château-Salin, ville de Lorraine, tomba dans l'Aſphyxie à l'âge de treize à quatorze ans: on ne ſe donna point la peine de l'examiner, & on la crut morte. On fit en conſéquence des préparatifs pour ſes funérailles. Lorſque tout fut prêt, on la porta à l'Egliſe & enſuite dans le Cimetiere. On la deſcendit dans la foſſe; lorſque le Prêtre eût jetté une pelletée de terre ſur le cercueil, comme c'eſt

l'uſage, elle donna des ſignes ſenſibles de vie. On la retira promptement de la foſſe; on la reporta chez ſon pere, & moyennant les ſecours qu'on lui donna, elle guérit. Elle s'eſt mariée depuis cet accident & elle a vécu pluſieurs années après.... Il faut remarquer que dans ce pays-là les cercueils n'ont pas de couvercle.... Cette Obſervation m'a été communiquée par M. Rebin, natif de Château-Salin, demeurant actuellement à Paris, chez Madame George, dans la rue de St. Julien-le-Pauvre, près de la rue de la Bucherie. Cet événement a environ vingt-cinq ans de date.

TRENTIEME OBSERVATION.

UN riche Particulier qui étoit venu à Paris pour des affaires, & qui étoint logé dans la rue de la Parcheminerie, tomba tout d'un coup dans un aſſoupiſſement léthargique ſi violent, qu'il ne donnoit aucun ſigne de vie; on le crut mort & on l'enterra. Pour ſurcroît de malheur, ſon Domeſtique étoit pour lors abſent; il l'avoit envoyé hors de Paris pour toucher de l'argent, & il n'arriva que deux jours après ſon enterrement. On conçoit aiſément quelles furent la ſurpriſe & l'affliction de cet homme, lorſqu'on lui annonça la mort de ſon maître. Comme il ſavoit

qu'il étoit ſujet à cette maladie, & qu'il l'avoit vu pluſieurs fois tomber ſans connoiſſance & reſter des jours entiers dans cet état, il ne put ſe perſuader qu'il fût mort. Il communiqua ſes inquiétudes à M. Pinel, Curé de la Paroiſſe de St. Severin, dans le Cimetiere de laquelle il avoit été enterré, & il lui demanda la permiſſion de le faire exhumer. M. Pinel lui dit qu'il ne pouvoit pas la lui accorder, & qu'il falloit qu'il s'adreſſât à M. le Lieutenant-Général de Police. Ce bon Serviteur paſſa preſque un jour entier à aller & venir; & malgré les mouvements qu'il ſe donna, il ne put avoir cette permiſſion que le ſoir. Si-tôt qu'il l'eut obtenue, il fit exhumer ſon maître; cet homme infortuné, quoiqu'enterré depuis près de trois jours, n'étoit pas encore mort, mais il expira peu de temps après qu'il fut expoſé à l'air, & il rendit avant que de mourir une grande quantité de ſang par la bouche. Peut-être qu'on lui auroit ſauvé la vie, ſi on l'eût tiré de la terre dès le matin, comme ſon Domeſtique le vouloit. Si on n'eût pas eu ce bonheur, on lui auroit du moins épargné douze à quinze heures de tourments affreux, & dont l'idée ſeule fait frémir. M. Pinel auroit du faire ouvrir la foſſe ſur le champ; aucun motif, aucune crainte ne doivent arrêter quand il s'agit de ſauver la vie à un homme; &

dans de pareilles circonſtances, le moindre retardement peut avoir les ſuites les plus funeſtes. M. Renard, Commiſſaire du Quartier, & M. Paillard, ſon Clerc, furent préſents quand on ouvrit la foſſe, & ils en dreſſerent un Procès-Verbal. Il y a environ trente-cinq ans que cela eſt arrivé.... Cette Obſervation m'a été communiquée par Madame George, demeurant à Paris, dans la rue de St. Julien-le-Pauvre, près de la rue de la Bucherie.... Cette Obſervation prouve que ce n'eſt pas ſans raiſon que j'ai dit plus haut, qu'une perſonne enterrée vivante peut reſter vingt-quatre heures & davantage dans cet état horrible ſans mourir.

TRENTE-UNIEME OBSERVATION.

LA femme d'un Procureur au Parlement de Paris, demeurant dans la rue de Biebvre, ayant été réputée morte, fut enterrée dans le Cimetiere de St. Etienne-du-Mont, ſa Paroiſſe. Les Foſſoyeurs qui ſavoient qu'on lui avoit laiſſé ſes bagues la déterrerent la nuit ſuivante pour les dérober. N'ayant pu venir à bout de les ôter, ils prirent le parti de lui couper les doigts. La douleur vive que cette Opération lui cauſa la fit revenir; elle jetta des cris &

elle ſe plaignit qu'on lui faiſoit du mal. Les Foſſoyeurs épouvantés prirent la fuite ; cette Dame ſe rendit comme elle put à ſa maiſon ; & moyennant les ſecours qu'on lui donna, elle ſe rétablit parfaitement. Elle a eu des enfants & elle a vécu quinze ans après cet accident. Il y a environ quarante-deux ans que cela eſt arrivé..... C'eſt encore Madame George qui a eu la bonté de me communiquer cette Obſervation.

TRENTE-DEUXIEME OBSERVATION.

MONSIEUR Picard, natif de Maillezais, ma Patrie, dans le Diocèſe de la Rochelle, à deux lieues de Fontenay-le-Comte en bas Poitou, malade depuis quelque temps, tomba tout d'un coup, à l'âge de quarante-deux ou trois ans dans un aſſoupiſſement léthargique ſi profond, qu'on le crut mort. M. Hulin, pour lors Curé de Maillezais, vouloit abſolument l'enterrer ; mais M. Besly, ſon Chirurgien, s'y oppoſa. M. Picard reſta dans cet état de mort apparente pendant trois jours entiers, au bout deſquels il commença enfin à revenir un peu à lui. On lui donna les ſecours convenables à ſa ſituation, & il guérit. Il a vécu ſeize ans après cet accident ;

il y a environ ſoixante-ſeize ans que cela eſt arrivé.... Cette Obſervation m'a été communiquée par M. Gaſpard-le-Bas, demeurant à Maillezais, Citoyen recommandable par ſa candeur, par ſa droiture & par toutes les qualités qui rendent une perſonne digne de l'eſtime & de l'amitié de ſes Compatriotes.

Il eſt hors de doute, que ſans M. Besly, M. Picard auroit été enterré vivant ; qu'on en met tous les jours dans la terre, je ne ſaurois trop le répéter, qui n'ont que les apparences de la mort ! Je ſouhairois que tout le monde fût auſſi fortement perſuadé que je le ſuis de cette triſte & affreuſe vérité. Le chagrin que cette penſée affligeante me cauſe, répand l'amertume la plus vive ſur tous les jours de ma vie.

TRENTE-TROISIEME OBSERVATION.

UN Capitaine de Vaiſſeau, natif des environs de Cognanc, étant allé à Bordeaux, il y a trois ou quatre ans, y tomba malade, & peu de jours après on le crut mort. On l'enſevelit & l'on fit les préparatifs pour ſes funérailles. Lorſque tout fut prêt on le porta à l'Egliſe de Saint-Pierre ; il revint à lui pendant qu'on chantoit ſon Service, & il fit quelques mouvements dans le cercueil, qui heureuſement furent

entendus de quelques-uns des assistants. On ouvrit le coffre sur le champ, on le trouva réellement vivant & on le reporta à son auberge. On mit tout en usage pour le réchapper, mais inutillement. Il mourut véritablement deux jours après.... Je tiens ce fait de M. Cadet, Marchand Tanneur, demeurant à Parthenay, & il me l'a conté le treize Juin de la présente année 1775, en présence de M. son pere & de M. Prunel, Maître en Chirurgie, demeurant aussi à Parthenay. Il nous a assuré qu'il a vu porter ce Capitaine à l'Eglise, & que peu de temps après il l'a vu ramener à son auberge. Il a ajouté que cela avoit fait beaucoup de bruit à Bordeaux & qu'on en avoit beaucoup parlé. Je n'en suis point surpris ; mais ce qui m'étonne, c'est que de pareils accidents ne fassent qu'une impression passagere, & que l'on ne songe point à réformer les abus qui y donnent lieu.

TRENTE-QUATRIEME OBSERVATION.

LE Sieur Gelas, Curé de Langrate, dans le Diocèse d'Agen, âgé de cent un ans, s'étant endormi le 31 Avril 1773, d'un sommeil qui avoit toutes les apparences de la mort ; après avoir essayé inutilement de le rappeller à la vie, on fit des dispositions

pour l'enterrer ; mais lorſqu'on alloit le porter à l'Egliſe, il ſe réveilla & il demanda à manger. Il jouit depuis ce temps d'une bonne ſanté, & il fait ſes exercices ordinaires.... J'ai lu cette Obſervation dans le Journal politique, année 1773.

Les perſonnes avancées en âge ſon fort expoſées au danger d'être enterrées vivantes ; elles ſont ſujettes pour la plûpart à un aſſoupiſſement profond & à des Syncopes qui ont quelquefois toutes les apparences de la mort (*a*). On ne peut douter qu'on n'en ait enterré qui étoient en vie, & ce malheur affreux arrive plus ſouvent qu'on ne penſe. On ne s'intéreſſe pas pour l'ordinaire à leur conſervation autant qu'on devroit le faire ; & quand ils ſont morts, on prend encore moins de précautions pour eux que pour les autres. Comme on ſait qu'il faut enfin mourir, & que bien de gens ont l'inhumanité de regarder les perſonnes avancées en âge comme des Citoyens inutiles, & d'attendre même leur décès avec impatience ; pour peu qu'un viellard paroiſſe

---

(*a*) *Elles ſont ſujettes outre cela comme les autres perſonnes à toutes les maladies qui ſe déguiſent le plus ordinairement ſous les apparences de la mort, & ils ſont également expoſés à l'action de toutes les cauſes qui peuvent produire l'Aſphyxie.*

mort, on eſt toujours porté à croire qu'il l'eſt réellement; & bien loin de mettre en uſage les moyens qui pourroient le faire revenir, on regarderoit de mauvais œil ceux qui eſſayeroient de le rappeller à la vie; il faut finir, dit-on, il a fait ſon temps.... Si on eût examiné le Curé de Langrate avec plus d'attention, on auroit ſûrement vu qu'il n'étoit pas mort. On ne doit donc attribuer le riſque qu'il courut d'être enterré vivant, qu'à l'indifférence que l'on a en général pour la conſervation des vieillards,& à la négligence des moyens que la prudence & l'humanité exigent que l'on mette en uſage pour s'aſſurer de la réalité de leur mort.... Je ne ſaurois dire combien je ſouffre de voir que l'on n'a pas pour les perſonnes âgées, la tendreſſe, les égards, les attentions & les complaiſances que l'on devroit avoir, & que l'on éſt pour l'ordinaire peu affligé de leur mort.

TRENTE-CINQUIEME OBSERVATION.

ON plaide au Conſeil Supérieur de Clermont-Ferrand une Cauſe fort ſinguliere. Un Particulier qui voyageoit dans ce pays-là a été trouvé le lendemain de ſon arrivée dans une Auberge, ſans con-

noiſſance & avec tous les ſymptômes de la mort. Le Curé du lieu fit inventorier ſon porte-manteau qui contenoit cent louis en or & s'en chargea. Imaginant qu'il devoit employer cette ſomme à un magnifique enterrement, il invita tous les Prêtres du voiſinage, acheta une immenſe quantité de cierges, & fit préparer un feſtin pour régaler les Eccléſiaſtiques invités à cette cérémonie funébre; lorque tout-à-coup le Mort s'aviſa de reſſuſciter, & ayant repris ſes ſens il demanda ſon porte-manteau, afin de continuer ſa route. A cette nouvelle le Curé accourt lui raconter tout l'honneur qu'il vouloit lui faire, & lui donne à entendre qu'il doit ſupporter la dépenſe de tant de préparatifs; mais le Voyageur ne s'étant point contenté de pareilles raiſons, & le Curé ne voulant rien perdre, l'affaire a été déférée à la Juſtice.... J'ai lu cette Obſervation dans le Journal Politique, année 1773, pag. 60.... Voilà encore un exemple frappant de l'extrême négligence avec laquelle on traite les perſonnes que l'on croit mortes; les Voyageurs feront bien d'en profiter. Il n'eſt aucun d'eux qui puiſſe ſe promettre qu'il ne tombera pas dans le même état que ce Particulier, qui ſûrement auroit été enterré vivant ſans les préparatifs que l'on fit pour ſes funérailles.

TRENTE-SIXIEME OBSERVATION.

ANTOINE Braud, fils de Jean Braud, Voiturier, & de Louiſe Morin, demeurant à St. Lors en Poitou, dans le Diocèſe de la Rochelle, étant tombé dans l'Aſphyxie, fut enterré le douze Février mil ſept cent ſoixante-quatorze dans le Cimetiere de cette Paroiſſe. Pierre Pointre, Laboureur, demeurant au village de la Bruyere ſur la Paroiſſe de St. Lors, paſſant à une heure après midi par le Cimetiere & près de la foſſe de cet enfant pour aller à l'Egliſe, l'entendit crier. Il en donna avis à ſa ſœur, épouſe de M. Berton, qui venoit après lui. Cette femme s'approcha de la foſſe; elle reſta là pendant plus d'un quart d'heure, & elle entendit très-diſtinctement & à différentes fois les cris de ce malheureux enfant; cela lui cauſa un ſi grand ſaiſiſſement, & lui fit tant de peine, qu'elle penſa ſe trouver mal. Ne pouvant pas y tenir plus long-temps, elle ſe retira & entra dans l'Egliſe. Les Godelin, pere & fils, demeurant au village de la Bruyere, arriverent un moment après: on les informa de ce qui ſe paſſoit, & ils ne furent pas long-temps à ſe convaincre de la vérité de ce qu'on venoit de leur dire. Godelin, le fils, pour mieux s'aſſurer de la réalité du fait, deſcendit dans une foſſe qu'on avoit ou-

verte à côté, & à quatre travers de doigt de diſtance tout au plus de celle de cet enfant, pour la fille de Jacques Bonneau Chaulier, demeurant à la Rampiere, & il ouit très-diſtinctement les cris de ce peuvre enfant. Pluſieurs perſonnes les entendirent comme lui; M. Pineau, Curé de cette Paroiſſe, avoit compagnie ce jour-là; on ne lui en parla point de peur de le déranger; on ſe contenta de le dire au Sacriſtain,& on en reſta là. Ce malheureux enfant fut abandonné à ſon triſte ſort, & on eut la cruauté de le laiſſer périr dans les horreurs du tombeau..... Pierre Pointre, l'épouſe du ſieur Berton & les deux Godelin m'ont conté ce fait en préſence d'Alexis Dumas, Laboureur, demeurant à Beceleuf, & de Louis Charretier Chaulier, demeurant à la Rampiere ſur la Paroiſſe de St. Lors, & ils me l'ont aſſuré tous quatre d'une maniere ſi perſuaſive, que l'on ne peut en avoir le moindre doute. Mais ils ne ſont pas les ſeuls qui en ayent connoiſſance; il y a pluſieurs autres perſonnes qui le ſavent & qui ſont prêtes de l'atteſter comme eux. M. le Curé de St. Lors m'a témoigné qu'il étoit fort affligé de n'avoir pas été informé de cela dans le temps, & le pere & la mere de ce malheureux enfant ne peuvent s'en conſoler.

Il eſt étonnant que parmi tant de perſonnes qui ſavoient que ce pauvre enfant étoit vivant, il ne s'en ſoit trouvé aucune à qui il ſoit venu dans l'eſprit

de le déterrer. Ce fut la crainte ſans doute qu'on ne leur fît des affaires, qui les empêcha de remplir ce devoir d'humanité ; il en eſt des perſonnes enterrées vivantes comme des Noyés ; on n'oſe pas y toucher parce qu'on appréhende les pourſuites de la Juſtice ; mais il n'y a point de crainte plus mal fondée que celle-là. Les Magiſtrats n'ont jamais prétendu empêcher qu'on fît tous ſes efforts pour ſauver la vie aux perſonnes qu'on auroit enterré en vie, non plus qu'à ceux qui ſe ſont noyés. Bien loin de cela, on donne aujourd'hui des récompenſes proportionnées au zele avec lequel on s'eſt empreſſé de ſecourir ces derniers & au ſuccès qu'ont eu les ſecours qu'on leur a donnés ; pourquoi craindroit-on donc d'être blâmé, ſi l'on ſe mettoit en devoir d'ouvrir une foſſe où l'on ſauroit qu'on auroit mis une perſonne vivante ? L'attention du Gouvernement à tout ce qui peut contribuer à la conſervation des hommes, doit diſſiper les craintes de ceux qui n'oſeroient pas exhumer une perſonne enterrée en vie, ſans en avoir demandé & obtenu la permiſſion des Magiſtrats qui ont le ſoin de la Police. Comme le moindre délai peut coûter la vie à un homme qui a le malheur de ſe trouver dans cet état, il y auroit de l'imprudence & de l'inhumanité à ne pas faire toute la diligence poſſible pour l'en tirer. La ſituation d'une

perſonne renfermée vivante dans un cercueil & recouverte de ſix pieds de terre eſt ſi cruelle, que l'on ne ſauroit trop ſe preſſer de lui procurer le ſoulagement dont elle a beſoin, & qu'elle demande par ſes cris & ſes gémiſſements lamentables. Pour concevoir combien cet état eſt horrible, on n'a qu'à ſe repréſenter un moment à ſa place. On a laiſſé périr pluſieurs de ces malheureux qu'on auroit pu ſauver, ſi on n'eût pas tant différé à les tirer de la terre ; je le ſais à n'en pouvoir douter : on a lu dans ce Mémoire quelques Obſervations qui le prouvent.

Les faits que je viens de rapporter ſuffiſent pour faire voir le danger des *Inhumations précipitées*, & il ſeroit innutile, je crois, d'en citer un plus grand nombre. Il réſulte de ces faits, 1°. Que bien de perſonnes que l'on croit mortes ne le ſont pas. 2°. Que l'on ne prend pas toutes les précautions que la prudence & la charité exigent que l'on prenne pour conſtater la mort des perſonnes décédées. 3°. Que l'Aſphyxie peut durer très-long-temps. 4°. Que le délai que les Ordonnances, tant Civiles qu'Eccléſiaſtiques preſcrivent pour les Inhumations des morts & pour l'ouverture des cadavres, eſt inſuffiſant pour mettre les Citoyens à l'abri du danger d'être enterrés & ouverts vivants. 5°. Que ceux qui ont le malheur d'être enterrés en vie peuvent reſter pluſieurs jours

dans cet état horrible ſans mourir. 6°. Que les Gardes-malades & ceux qui enſeveliſſent les perſonnes décédées, ne connoiſſant pas les véritables ſignes de la mort, peuvent ſe laiſſer tromper par de fauſſes apparences, & que ce ſeroit expoſer les Citoyens aux plus grands dangers, que de continuer à s'en rapporter, comme on a fait juſqu'à-préſent, à leur jugement & à leur déciſion. 7°. Que le moyen le plus certain & même le ſeul que l'on puiſſe mettre en uſage pour prévenir le malheur d'enterrer quelqu'un vivant, eſt de commettre des Médecins & des Chirurgiens à l'examen de ceux qui ſont réputés morts, & de défendre d'enterrer avant qu'ils aient aſſuré que la mort eſt certaine. 8°. Que l'on doit prendre pour les enfans autant de précautions que pour les grandes perſonnes, & qu'il ne doit y avoir qu'un ſeul & même Réglement pour les uns & les autres.

M. Winslou, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, de l'Académie Royale des Sciences, & un des plus célébres Anatomiſtes de ce Siécle, &c, mort en 1760, à l'âge de 91 ans, fit ſoutenir en 1740, dans les Ecoles de Médecine de Paris une Théſe Latine (*a*) dans laquelle il rapporte pluſieurs

(*a*) Le titre de cette Théſe eſt, *An mortis incertæ*

Obſervations de perſonnes enterrées & ouvertes vivantes, & où il indique les précautions qu'il faut prendre & les épreuves qu'il faut mettre en uſage pour s'aſſurer ſi les perſonnes qui paroiſſent mortes le ſont réellement. Ce qu'il dit à la fin du premier paragraphe de cette Théſe mérite d'être rapporté ici. Voici ſes propre paroles traduites en notre langue... *Les faits que nous venons de rapporter, ſuffiſent pour convaincre de ce que dit le célébre Lanciſi.* « Qui » ignore qu'en temps de peſte tout ſe fait en dé- » ſordre, & que l'on ne donne pas toute l'atten- » tion qu'il faudroit pour diſtinguer ceux qui ſont » réellement morts de ceux qui ne le ſont qu'en » apparence »? *Ne nous eſt-il pas permis de penſer, pouvons-nous même en douter, qu'il en arrive autant dans le temps où il regne quelque maladie épidémique, quand nous voyons dans les Hôpitaux, dans les Faux-bourgs & ailleurs les Enterremens ſi fréquents, & qui ſemblent demander vengeance dans les Cimetieres mêmes, de la mort violente qu'ils cauſent, & après*

ſigna minus incerta à Chirurgicis, quam ab aliis experimentis? C'eſt-à-dire, *les épreuves Chirurgiques donnent-elles des preuves plus certaines d'une mort douteuſe que les autres épreuves?*... Cette Théſe mérite d'être lue.

les

les batailles où des perſonnes demi-vivantes, & même pleines de vie, ſont miſes dans la foſſe avec ceux qui ſont réellement morts (*a*).

(*a*) Allegata hæc ce impræſentiarum ſufficiant, ut quod celeberrimus Lanciſius inquit, quis ignorat peſtis tempore omnem rem non niſi tumultuarie peragi; ac perindè levè duntaxat ſtudium ad ſecernendos veros à pſeudo mortuis adhiberi; idem nobis non modò liceat, verùm etiam nos oporteat de quovis epidemiorum tempore, de præfeſtinatorum in xenodochiis, in ſuburbiis, alibique funerationum frequentiâ, vindictam mortis violentæ in ipſis Cæmeteriis clamante, ac de horrendis ſemi-vivorum, imò forte viventium, poſt bellicoſos conflictus humationibus præpoperatis ſuſpicari.

Lanciſi, dont M. Winslou parle ici, étoit un célébre Médecin de Rome, qui mérita l'eſtime & la confiance du Pape Innocent XI, qui le choiſit pour ſon Médecin & le nomma en même temps ſon Camerier ſecret; il jouit de la même faveur ſous le Pontificat de Clément XI, qui le conſerva dans la place de premier Médecin & dans celle de Camerier ſecret. Ce ſçavant Médecin mourut à Rome le 21 Janvier 1720, à l'âge de 65 ans. Nous avons de lui un

On voit un exemple frappant de l'inhumanité dont le célébre Winslou ſe plaint ici, dans les procédés d'un Capitaine Suiſſe. Cet homme barbare faiſant enterrer pêle-mêle ſur le champ de bataille les morts & les mourans, on lui repréſenta que quelques-uns des enterrés reſpiroient encore & ne demandoient qu'à vivre. Bon, dit-il, *ſi on vouloit les écouter, il n'y en auroit pas un de mort*.... On aura ſans doute de la peine à croire qu'il y ait des gens capables d'une pareille cruauté ; mais ſi des traits auſſi inhumains révoltent dans un Militaire qui ne reſpire que le ſang & le carnage, combien ne doit-on pas être indigné de la conduite de ceux qui dans les Hôpitaux ont la coutume barbare de tirer les pauvres malades de leur lit, & de les porter dans la ſalle des morts, avant qu'ils aient rendu le dernier ſoupir!

M. Bruhier, célébre Médecin, dont j'ai déjà parlé, rempli de zéle pour le bien public, & deſirant garantir ſes Concitoyens du malheur d'être enterrés vivants, commenta la Théſe de M. Winslou & la

---

grand nombre d'Ouvrages eſtimés, dont les principaux ont été recueillis & imprimés à Genéve en 1718, *en* 2 *vol in-*4°.

préſenta en 1742, ſous une forme nouvelle & plus étendue, dans un Ouvrage qui a pour titre : *Diſſertation ſur l'Incertitude des Signes de la Mort & l'Abus des Enterremens & Embaumemens précipités.* Quelques temps après, il fit imprimer un Mémoire ſur la néceſſité d'un Réglement général au ſujet des Enterremens & Embaumemens, & il eut l'honneur d'en préſenter un exemplaire à Sa Majeſté Louis XV. dont les François chériront toujours la mémoire. Ce bon Roi applaudit avec la bonté qui lui étoit naturelle au zéle de M. Bruhier ; mais malheureuſement les choſes en ſont reſtées là, & l'on a perdu tout-à-fait depuis cet important objet de vue. Il eſt fâcheux que les ſages repréſentations de ce Médecin n'ayent pas eu l'effet qu'on avoit lieu d'en attendre. Si on y eût fait l'attention qu'elles méritoient, nous n'aurions pas à gémir aujourd'hui ſur le ſort déplorable d'un grand nombre de perſonnes infortunées, mortes en déſeſpérées dans les horreurs du tombeau.

C'eſt avec beaucoup de raiſon que MM. Winslou & Bruhier ſe ſont recriés contre l'uſage où l'on eſt d'enterrer & d'ouvrir les perſonnes réputées mortes ſans avoir pris auparavant les précautions néceſſaires pour s'aſſurer ſi elles le ſont réellement. Ces ſçavants Médecins prouvent par les raiſonnements les plus ſolides & une multitude de faits qu'on ne peut ré-

voquer en doute, que les Enterremens précipités ont eu & peuvent avoir tous les jours les ſuites les plus funeſtes. Les hiſtoires qu'ils rapportent d'un grand nombre de perſonnes enterrées & ouvertes vivantes & de pluſieurs autres, qui après avoir été long-temps dans un état de mort apparente, ſont revenues à elles, ſoit naturellement, ſoit par les ſecours qu'on leur a donné, ſont ſi généralement reconnus, & il eſt arrivé depuis la publication de leurs Ouvrages tant d'accidents de cette nature, qu'il eſt ſurprenant que l'on n'ait pas encore ouvert les yeux ſur un abus dont les ſuites ſont ſi funeſtes, & que l'on n'ait pas encore ſongé ſérieuſement à prendre les meſures que la prudence, la religion & l'humanité exigent que l'on prenne pour mettre les Citoyens à couvert d'un malheur dont l'imagination ne peut ſoutenir l'idée. M. Bruhier, ſurpris comme nous, de la négligence du Public à cet égard, s'en plaint vivement dans ſon Mémoire préſenté au Roi, qu'il commence ainſi.... « Que l'exemple d'une perſonne arrachée du tom-
» beau où elle auroit été miſe trop précipitamment,
» ne faſſe qu'une impreſſion légere ſur des eſprits pré-
» venus, qu'après vingt-quatre heures une mort ap-
» parente doit être cenſée réelle, je n'y vois rien qui
» ait droit de ſurprendre ceux qui connoiſſent la
» maniere de penſer des hommes ; mais qu'un Ou-

» vrage où l'on raſſemble une quantité de faits de » cette nature, puiſés dans l'hiſtoire de tous les pays » & de tous les âges, où l'on prouve par pluſieurs » faits inconteſtables, qu'on peut être ſept jours & » même plus ſans donner le moindre ſigne de vie, » ne faſſe pas la plus forte impreſſion ſur tous les » hommes, c'eſt là ce qui m'étonne. Rien n'eſt pour- » tant plus certain, puiſque pluſieurs perſonnes que » je ſais avoir lu mon Ouvrage, ont laiſſé enſe- » velir & enterrer leurs amis & leurs proches, ſui- » vant l'uſage communément reçu ».

Il eſt fâcheux que les Ouvrages de MM. Winslow & Bruhier n'aient pas produit l'effet qu'on avoit lieu d'en attendre. Ces célébres Médecins, en ouvrant les yeux à leurs Concitoyens ſur les dangers affreux auxquels les expoſe journellement l'uſage où l'on eſt preſque par-tout d'enſevelir & d'enterrer les perſonnes décédées ſans s'être aſſuré auparavant de la réalité de leur mort, & en leur indiquant les moyens les plus ſûrs que la prudence humaine puiſſe ſuggérer pour prévenir le malheur d'enterrer quelqu'un vivant, leur ont fait le plus grand bien qu'il ſoit poſſible de leur faire, & la Patrie auroit dû, par reconnoiſſance, ériger à leur mémoire un monument qui en les faiſant connoître à la poſtérité pour des Bienfaiteurs des hommes, lui

auroit tranſmis en même temps leurs conſeils, qu'il ſeroit important qu'on ne perdît jamais de vue. On ne peut aſſez déplorer les malheurs occaſionnés par le peu d'attention qu'on y a fait juſqu'à-préſent. Combien de perſonnes enterrées & ouvertes vivantes depuis la publication de leur Ouvrage, qui certainement n'auroient pas eu un ſort ſi cruel, ſi on eût pris à leur égard les précautions qu'ils indiquent ? Combien d'autres qu'on a fait mourir pour s'être trop preſſé de les mettre ſur la paille & de les renfermer dans un cercueil, & qui ſe ſeroient rétablis, ſi on les eût laiſſés dans leur lit & que l'on eût continué à leur donner des ſoins? Ces malheurs affreux ſont connus ; on en ſait la cauſe ; on n'ignore pas les moyens de les prévenir ; on en paroît même vivement touché, & cependant on ne ſe corrige point, & l'on ſuit toujours avec obſtination l'uſage ordinaire d'enſevelir & d'enterrer, ſans s'être aſſuré, par l'examen le plus attentif, ſi les perſonnes qui paroiſſent mortes le ſont réellement. MM. Winslou & Bruhier ne pouvoient aſſurément faire un meilleur uſage de leur temps & de leurs talents, que de les employer à en faire connoître tous les inconvénients. Tous ceux qui s'intéreſſent au bonheur & à la conſervation des hommes ſont vivement affligés de ce qu'on n'a pas ſuivi leurs conſeils ; quoique ces bons Citoyens aient

fait tout ce qu'ils ont pu pour faire ſentir la néceſſité qu'il y a de remédier aux abus qui ſe commettent en fait d'Enterremens, ils ſont morts ſans avoir eu la ſatisfaction de voir ceſſer un uſage meurtrier, que la ſenſibilité de leur cœur leur avoit fait entreprendre de réformer.

La crainte de n'être pas mieux écouté que les ſçavants Médecins dont je viens de parler, ne me rebute point ; je ſouffre trop de voir mes Concitoyens expoſés, par leur faute, au plus affreux de tous les malheurs, pour que je ne faſſe pas tout ce qui dépendra de moi pour les déterminer à prendre ſans délai toutes les meſures poſſibles pour s'en garantir ; & peut-on, pour peu que l'on ſoit ſenſible & compatiſſant, s'empêcher de s'affliger & de ſe plaindre quand on voit des abus de cette nature ? Il eſt des vérités qu'on ne doit pas ſe laſſer de répéter aux hommes ; peut-être qu'à force de crier contre l'uſage homicide d'enterrer des corps dont on n'a pas eu la précaution de conſtater la mort, on réuſſira enfin à rendre le public plus circonſpect & à fixer l'attention du Gouvernement ſur cet important objet (*a*).

(*a*) *C'eſt ce que M. Lieutaud, Conſeiller d'Etat & premier Médecin de Sa Majeſté m'a fait l'honneur de me*

Il n'eſt pas poſſible que les hommes puiſſent s'aveugler plus long-temps ſur des choſes qui les inté-

---

dire il y peu de jours à Verſailles: J'ai crié, comme vous, pendant long-temps, m'a dit ce célébre Médecin, *contre les abus effrayants auxquels vous ſouhaitez que l'on remédie; mais on ne m'a point écouté; peut-être ſerez vous plus heureux : il ne faut point ſe rebuter ; il faut crier ſans relâche, juſqu'à ce qu'on les ait fait ceſſer. L'objet de votre Mémoire eſt très-intéreſſant pour l'humanité; j'entre avec plaiſir dans vos vues, & je ſouhaite de tout mon cœur que vous ayez tout le ſuccès que vous pouvez deſirer. Si je peux contribuer pour quelque choſe à la réuſſite de votre projet, vous pouvez compter, Monſieur, ſur mon zéle & ma bonne volonté. M. Lieutaud a eu la bonté de me réïtérer les diſpoſitions dans leſquelles il eſt à cet égard, dans une lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire de Fontainebleau le 14 de ce mois (Octobre 1775)... Si cet illuſtre Médecin veut bien ſeconder mes vues & employer tout le crédit que lui donnent la place éminente qu'il occupe & ſes profondes connoiſſances qui le font regarder, & avec raiſon, comme un des plus grands Médecins qui aiyent jamais paru dans le monde, on a tout lieu d'eſpérer que le Gouvernement voudra bien prendre les meſures les plus convenables pour remédier aux*

reſſent auſſi fort que leur vie, & que leurs préjugés & leur indolence puiſſe tenir davantage contre la crainte de mourir de la maniere la plus cruelle ? Il n'eſt pas poſſible que le Gouvernement, qui ne ſe propoſe d'autre objet que le bonheur, la tranquillité & la conſervation des peuples, voye avec indifférence les accidents horribles que les *Inhumations précipitées* occaſionnent de temps en temps, & qu'il ne ſe détermine enfin à faire ceſſer un abus

---

abus dont je fais l'expoſé dans ce Mémoire. Si cela arrive, la Nation Françoiſe ne pourra jamais aſſez reconnoître l'obligation qu'elle aura à M. Lieutaud, & je me regarderai comme le plus heureux des hommes d'avoir contribué, par mes repréſentations, à faire ceſſer un uſage qui a été & qui eſt tous les jours funeſte à un grand nombre de Citoyens.

M. Chanleau, auſſi diſtingué par la droiture & la ſenſibilité de ſon cœur & par ſon amour pour le bien public, qu'il eſt heureux d'occuper une place qui lui procure tous les jours l'honneur d'approcher de près la Perſonne ſacrée de Sa Majeſté, a eu auſſi la bonté de me faire l'accueil le plus honnête & le plus gracieux, & il m'a marqué le deſir le plus vif de voir réuſſir mon projet ; je compte beaucoup ſur ſon zéle.

qui a précipité des milliers de Citoyens dans un abyme de déſeſpoir & d'horreur, & contre lequel l'humanité affligée réclame depuis ſi long-temps. Le ſort des choſes utiles eſt, comme on ſait, d'eſſuyer des contradictions & de n'être adoptées qu'après avoir ſurmonté bien des obſtacles ; j'en citerois, s'il le falloit, pluſieurs exemples. Il me paroît donc qu'on s'eſt rebuté trop tôt, & que l'on n'a pas inſiſté auſſi ſouvent & auſſi long-temps qu'on auroit dû le faire, ſur la néceſſité de réformer les abus qui ſe commettent en fait d'Enterrements & d'Ouvertures de Cadavres. Le tableau effrayant des malheurs qui en ont été la ſuite, expoſé de temps en temps aux yeux des Citoyens, leur auroit inſpiré à la fin une frayeur ſalutaire. Il n'eſt point d'homme ſenſé & prudent qui puiſſe l'enviſager, ce tableau, ſans frémir & ſans faire réflexion, que ſi on laiſſoit ſubſiſter ces abus, il pourroit en être lui-même un jour la triſte victime ; & peut-on craindre de tomber dans l'état fâcheux qui expoſe à un ſi grand danger, ſans être ſaiſi de terreur & ſans éprouver une inquiétude capable de déterminer enfin l'homme, même le plus indolent & le plus inſenſible, à mettre en uſage tous les moyens que la prudence peut lui ſuggérer pour ſe préſerver d'une fin ſi tragique ? Il étoit très-facile d'en garantir

les Citoyens, en prenant les ſages précautions que M. Bruhier indique dans ſon projet de Réglement. Je ſuis perſuadé que les vœux réunis de la Nation qui doit s'intéreſſer fortement à ſon exécution, détermineront enfin le Gouvernement à l'adopter. Nous devons l'eſpérer avec d'autant plus de confiance, que tout ce qui peut contribuer au bonheur & à la conſervation des hommes, ne peut être qu'agréable à Sa Majeſté; que ne devons-nous pas attendre d'un Roi, qui ayant pour ſes Sujets des entrailles de pere, met toute ſa félicité à les rendre heureux, & qui ne conoît point de ſatisfaction plus douce & plus digne d'un Monarque, que celle de pouvoir leur faire du bien?

Je ne ſuis pas le ſeul qui voye avec chagrin le peu de précaution que l'on prend preſque par-tout pour conſtater la mort des perſonnes décédées, & la précipitation avec laquelle on fait les Enterrements. Tous les Citoyens, amis de l'humanité, s'en affligent comme moi, & deſirent de tout leur cœur que l'on faſſe ceſſer au plutôt un abus ſi dangereux. Je crois devoir inſérer dans ce Mémoire quelques unes des Lettres que j'ai reçues à ce ſujet.

LETTRE

DE M. L'ABBÉ DESMARAIS (*a*),

Vicaire général du Diocèſe de Poitiers.

Du 14 Mai 1773.

MONSEIGNEUR l'Evêque de Poitiers étant parti Lundi dernier pour continuer le cours des viſites de ſon Diocèſe, j'ai ouvert en ſon abſence, Monſieur, les différentes Lettres qui lui ont été adreſſées, & j'ai diſtingué avec raiſon la vôtre en date du 5 de ce mois,

---

(*a*) Tous ceux qui ont le bonheur de connoître M. l'Abbé Deſmarais ſavent combien il eſt ſenſible & compatiſſant. Rien ne me fait tant de plaiſir que de trouver de l'humanité chez les hommes, & de les voir s'attendrir ſur le ſort de leurs ſemblables; & il faut avouer que rien ne nous donne plus de droits, & des droits plus légitimes aux hommages & à l'amitié de nos Concitoyens, que cette précieuſe vertu. Heureux ceux qui ont en partage un cœur bon & ſenſible; ils peuvent ſe flatter de poſſéder le plus riche patrimoine que la nature puiſſe donner.

& qui en montrant votre amour pour l'humanité, annonce ce qu'elle vous a inſpiré de faire pour la conſerver. Les moyens que vous propoſez à Monſeigneur l'Evêque de Poitiers, pour répandre dans ſon Diocèſe & vos lumieres & votre charité, ne peuvent que plaire à un Prélat qui aime le bien & qui eſt toujours porté à ſeconder ceux, qui comme vous, Monſieur, s'occupent de le procurer. Je ne manquerai pas de lui communiquer votre Lettre dès qu'il ſera de retour ici, & il vous marquera probablement lui-même, & ſon admiration pour votre zéle, & les moyens les plus convenables pour en faire ſentir les effets. Pour moi, Monſieur, je ne puis qu'applaudir de tout mon cœur à la ſenſibilité du vôtre, ſur le ſort déplorable des perſonnes, qu'il n'eſt que trop commun, comme vous l'obſervez, d'enterrer avant la mort ſuffiſamment conſtatée. L'humanité trop ſouvent négligée dans ces triſtes circonſtances, plus ſouvent encore oubliée, vous aura une grande obligation de l'avoir miſe à l'abri des ſuites auſſi cruelles.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé *l'Abbé* DESMARAIS, *Vic. Gén.*

LETTRE
DE MONSEIGNEUR
L'ÉVÊQUE DE LUÇON (a).

Du 29 Mai 1773.

LE Rituel que j'ai fait imprimer, Monſieur, à l'uſage de mon Diocèſe, preſcrit de n'enterrer aucun corps ſans des raiſons preſſantes, qu'après un intervalle de vingt-quatre heures écoulées depuis la mort, & même de deux fois vingt-quatre heures ſi la mort a été ſubite. Les Curés ſont très-exacts à obſerver cette régle, mais je ne vois qu'avec peine la précipitation avec

---

(a) CLAUDE-ANTOINE-FRANÇOIS GAUTIER, du Diocèſe de Beſançon, né en 1707, ſacré Evêque le 29 Avril 1759, illuſtre par ſes lumieres, par ſon éminente piété, par ſon affabilité & ſon inclination bienfaiſante; par ſon zele pour la gloire de Dieu, pour le ſalut des ames & pour la pureté de la morale, & par ſon application à faire obſerver la Diſcipline Eccléſiaſtique.

laquelle on met dans le cercueil le corps de ceux qui ſont décédés. L'objet de votre Ouvrage eſt très-intéreſſant pour l'humanité, & j'en recommanderai volontiers la lecture dans toutes les occaſions qui pourront ſe préſenter.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, † CL. ANT. FR. *Evêque de Luçon.*

LETTRE

DE MONSEIGNEUR

L'ÉVÉQUE DE POITIERS (a)

Du 10 Juin 1773.

L'ON vient de me remettre, Monſieur, la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 5 du mois

---

(a) CLAUDE-MARTIAL-LOUIS DE BEAUPOIL DE ST. AULAIRE, du Diocèſe de Limoges, né en 1720, ſacré Evêque le 13 Mai 1759, illuſtre par ſa ſcience, par ſa charité, par la douceur & la ſenſibilité de ſon caractére, par le zéle infatigable avec lequel il travaille au ſalut des ames & aux intérêts de la Religion, & par toutes les vertus qui font hérir & reſpecter l'Epiſcopat.

dernier, à l'occaſion de la trop grande précipitation pour les Inhumations des morts. Votre attention pour prévenir les inconvénients qui en ſont les ſuites, ne mérite que des éloges ; mais je croirois que la voie la plus ſimple & la plus commode pour faire parvenir au Public les inſtructions que vous lui deſtinez ſeroit de vous adreſſer à l'Auteur des Affiches du Poitou, en le priant d'y inſérer la notice de votre Ouvrage. Je ſuis perſuadé que M. Deſloges qui fait ſa réſidence dans cette Ville ſe fera un devoir & un plaiſir de faire connoître un Ouvrage auſſi utile.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, † *M. L. Evêque de Poitiers.*

TOUT le monde peut être la victime des abus dont je fais l'expoſé dans ce Mémoire, & tant qu'on les laiſſera ſubſiſter, il n'eſt perſonne qui puiſſe ſe promettre qu'il ne ſera pas enterré ou ouvert vivant. Ce qui eſt arrivé peut arriver encore (*a*) ;

(*a*) *Ces accidents ſont beaucoup plus fréquents qu'on ne le penſe ; pour moi je ſuis fortement per-*

il eſt donc de l'intérêt de tous les hommes, que l'on prenne toutes ſortes de meſures pour conſtater la mort des perſonnes décédées avant que de les inhumer & d'en faire l'ouverture. Mais il ne faut pas eſpérer que les conſeils & les repréſentations de quelques Citoyens zélés pour le bien public & la vue

---

ſuadé, je ne me laſſe point de le répéter, qu'il ne ſe paſſe point de jour que l'on ne mette dans le tombeau des perſonnes vivantes. Les exemples que je rapporte dans ce Mémoire ne ſont pas les ſeuls dont j'aie connoiſſance; j'en citerai un bien plus grand nombre dans l'Ouvrage que j'ai annoncé. Ces malheurs redoutables peuvent arriver & arrivent ſouvent ſans qu'on le ſache; il faut, comme je l'ai dit, des circonſtances ſingulieres pour que l'on puiſſe s'en appercevoir, & celles qui peuvent procurer cette connoiſſance ſont aſſez rares..... M. l'Allemant, Docteur de la Faculté de Médecine de Paris, & Médecin de Madame la Princeſſe de Craon, fut enterré vivant en Lorraine, il y a quelques années. Ce fait que tous les Médecins de la Faculté de Paris tiennent pour certain, m'a été communiqué par M. Gauthier, dont j'ai parlé page 28. Les bontés que ce ſçavant Médecin m'a témoignées pendant le temps que j'ai

des malheurs affreux qui arrivent de tems en tems rendent jamais les hommes plus circonſpects & plus attentifs qu'ils ne le ſont en fait d'enterrements ; ce n'eſt que quand ils y ſeront contraints par la force des Loix, qu'ils ſe conduiront à l'égard des morts avec plus de prudence & d'humanité qu'ils n'ont coutume de le faire, & il n'y a qu'un Réglement émané de l'Autorité Souveraine, qui puiſſe mettre infailliblement les Citoyens à l'abri de tout danger.

---

reſté à Paris, & dont je lui réïtére ici avec plaiſir mes ſincéres remerciments, les offres obligeantes qu'il m'a faites, & ſon zéle pour le bien public me font eſpérer qu'il voudra bien employer tout ſon crédit pour faire réuſſir mon projet, & engager Meſſieurs ſes Collégues, tous auſſi diſtingués par la ſupériorité de leur mérite, que par leur profonde érudition & leur zéle pour tout ce qui concerne le bonheur & la conſervation des hommes, à ſeconder mes vuës. . . . . M. Trepaigne, Procureur au Parlement de Paris, eut auſſi le malheur d'être enterré vivant il y a quatre ans à Saint-Hypolite. Je tiens ce fait de M. Simonot, habile Procureur au Parlement de Paris, demeurant dans la rue de Biebvre. La Gazette d'Utrech fait mention de ce triſte événement.

« Tant qu'une Loi, dit le célébre M. Louis, dans ſes *Lettres ſur la Certitude des Signes de la Mort*, » n'aura point réglé quelques précautions indépen- » damment des meſures que peuvent preſcrire la ten- » dreſſe & l'attachement des parens & des amis des » Défunts, on ne ſera point à l'abri des inconvé- » niens fâcheux que l'intérêt de la Société fait envi- » ſager dans la conduite que l'on tient à l'égard des morts ». Tous les Citoyens éclairés & amis de l'humanité penſent & diſent de même ; il n'y a qu'un ſentiment là-deſſus (*vox una omnibus*) ; M. Bruhier ſur-tout inſiſte beaucoup ſur cet objet, & il prouve d'une maniere auſſi perſuaſive que judicieuſe, que ce n'eſt que par un Réglement que l'on peut prévenir le malheur d'enterrer quelqu'un vivant. Voici comme ce ſçavant Médecin s'exprime ſur ce ſujet dans ſon Mémoire préſenté au Roi... « Mais que fera le ſen- » timent de quelques Auteurs inconnus au commun » des hommes contre un abus, pour ainſi dire cano- » niſé, ou du moins regardé comme une Loi de diſ- » cipline ? On n'y peut remédier que par un Régle- » ment qui ne peut émaner que de l'Autorité Souve- » raine ; & ce qui doit d'autant plus la déterminer à » le faire, c'eſt qu'il n'eſt point douteux que comme » l'intérêt de tous les hommes eſt le même, les Puiſ- » ſances étrangeres n'adoptent un Réglement ſi ſage,

» Or, qu'y a-t-il de plus glorieux pour un Roi que
» de ſoumettre tout l'Univers à ſes Loix? Qu'y a-t-il
» de plus digne de la Majeſté du Trône que de ré-
» pandre ſes bienfaits ſur tout le genre humain?
» Qu'y a-t-il de mieux aſſorti au caractere du Mo-
» narque, qui pere de ſes peuples, a prouvé dans
» toutes les occaſions, qu'il ne faiſoit conſiſter ſa
» gloire qu'à aſſurer leur vie & à faire leur bon-
» heur (*a*). On objectera peut-être, & cette ob-

(*a*) *Ce que M. Bruhier dit ici de* LOUIS XV, *dont la Mémoire ſera à jamais chere aux François, nous pouvons le dire à juſte titre de* LOUIS XVI, *notre auguſte Souverain, dont la bienfaiſance, l'affabilité, le diſcernement, la magnanimité, la clémence & l'équité nous promettent le Regne le plus doux & le plus heureux. Que ne devons-nous pas eſpérer d'un Monarque qui ne connoît point de gloire plus ſolide & plus flatteuſe que celle de ſe faire aimer de ſes Sujets, & de titre plus auguſte & plus précieux que celui de Pere & de Bienfaicteur des Peuples; d'un Monarque qui a toujours les mains ouvertes pour faire du bien, & qui n'uſe de ſon autorité ſuprême que pour notre bonheur? Pour moi, je me félicite ſans ceſſe d'être né ſujet & de vivre ſous les Loix d'un ſi bon Roi. Dieu veuille exaucer les vœux*

» jection flatteroit beaucoup ma vanité, qu'ayant
» ouvert les yeux aux hommes, il n'y a pas d'appa-
» rence qu'ils ne prennent aucunes précautions pour
» se garantir du malheur d'être enterrés vivans, ou
» que ce sera leur faute s'il leur arrive. Mais il est aisé
» de détruire cette objection; car 1°. Qu'est ce qui
» les a prises, ces précautions, depuis que mon Ou-
» vrage est public(*a*)? Qu'est-ce qui ne regarde pas la
» mort comme éloignée, & devant lui laisser le tems
» de mettre ordre à ses affaires? Il y a plus: séduit par

---

que je fais tous les jours pour la conservation de sa personne sacrée & pour celle de notre auguste Reine qui fait l'admiration de tous les peuples, comme elle fait nos délices, & qui passe avec raison pour la Princesse la plus accomplie de l'Univers. Je souhaiterais que leur Regne pût durer autant que le Monde. C'est aimer sincérement les hommes, c'est leur vouloir du bien, que de former de pareils souhaits. Heureux les Peuples gouvernés par de si bons maîtres!

(*a*) *Il y a pourtant des exemples de précautions prises, & Madame la Duchesse de Lesdiguieres en a donné un. Mais, qu'est-ce en comparaison de ceux qui sont morts sans faire réflexion à la vérité qui fait l'objet de ma Dissertation?*

» la même erreur, diſtrait par d'autres objets, ne » mérite-je pas moi-même le reproche que je fais » aux autres ? 2°. Combien de perſonnes ne liront » pas ma Diſſertation, combien même ne pourront » la lire, ou ne ſauront le faire ? 3°. Parmi ceux qui » la liront, combien y en a-t-il qui le feront avec » aſſez de réflexion, qui en ſeront aſſez frappés pour » prendre ſur le champ les précautions convenables? » 4°. Combien de perſonnes peuvent devenir homi- » cides de ceux qui leur ſont les plus chers, en pré- » cipitant leurs funérailles pour s'épargner la vue » d'un objet qui aigrit ſans ceſſe leurs douleurs?... » Mais il peut y avoir encore des abus plus dange- » reux : combien de femmes ennuyées de leurs maris, » de maris las de leurs femmes, d'enfants qui ont, » ou qui s'imaginent avoir lieu d'être mécontents de » leurs peres ; & ſur-tout combien d'héritiers avides » qui attendent depuis long-temps l'heureux mo- » ment qui doit les mettre en poſſeſſion de la ſuc- » ceſſion d'un collatéral opulent, ne peuvent pas » abuſer de la liberté que laiſſe la Loi d'enterrer au » bout de vingt-quatre heures ? Or, l'intérêt de la » Société demande qu'on prenne les meſures conve- » nables, pour qu'une ſécurité traîtreſſe, des diſtrac- » tions inévitables, le défaut de goût pour la lecture, » celui d'éducation dans ceux qui ne ſavent pas lire »

» celui de réflexion ou de prudence dans ceux qui » auront lu mon Ouvrage, l'ignorance involontaire » de ceux qui ne le connoîtront pas, enfin une ten- » dreſſe mal-entendue, des animoſités particulieres, » une avidité deshonorante, ne deviennent préjudi- » ciables à qui que ce ſoit, ou pour mieux dire, ne » continuent de l'être, tous inconvénients qu'on » ne peut prévenir qu'au moyen d'un Réglement » général ».

Les Grands n'ont pas moins à craindre pour eux que les particuliers ; la mépriſe horrible dans laquelle on tomba à l'égard du Cardinal d'Eſpinoſa, premier Miniſtre d'Eſpagne, prouve qu'ils peuvent être tout comme les autres les triſtes victimes de l'uſage où l'on eſt d'enterrer & d'ouvrir les corps réputés morts ſans s'être aſſuré auparavant s'ils le ſont réellement (*a*). Cet homme infortuné n'étoit pas

(*a*) *Mais quand ils n'auroient rien à appréhender pour eux, & qu'ils ſeroient certains que l'on prendra toutes les précautions poſſibles pour s'aſſurer de la réalité de leur mort, l'humanité ſeule doit les rendre ſenſibles aux malheurs affreux qui arrivent de tems en tems aux autres hommes, & ils doivent employer toute leur autorité pour faire ceſſer cet abus qui a précipité & qui précipite tous les jours un grand nombre de Citoyens dans un abîme d'horreur & de déſeſpoir.*

mort quand on le mit entre les mains des Chirurgiens pour être embaumé. Il revint à lui pendant qu'on l'ouvroit; il repouſſa même la main du Chirurgien, ou pour mieux dire, de l'Aſſaſſin qui le diſſequoit; mais on ne laiſſa pas pour cela d'achever l'opération. Le ſçavant Amelot de la Houſſaye fait mention de cet événement tragique dans ſes Mémoires hiſtoriques, &c. tom. I. pag. 210, & M. Bruhier fait à ce ſujet la réflexion ſuivante... « Plus on ſera élevé en digni-» té, plus on ſera expoſé à ce ſort funeſte. L'amour » propre a tant d'empire ſur les hommes, qu'ils ſacri-» fient tout à la crainte de perdre leur fortune. On » achevera par politique ce qu'on aura commencé » par ignorance ou par témérité. Un pareil inconvé-» nient qui intéreſſe les perſonnes les plus ſacrées, » ne peut être prévenu avec trop de ſoin. En repré-» ſentant donc la néceſſité d'un Réglement dérivé » des principes établis dans mon Ouvrage, je tra-» vaille à mettre en ſûreté la vie des Rois comme » celle de leurs Sujets ».

Comme il ne ſe paſſe point de jour que l'on ne donne la ſépulture à un grand nombre de perſonnes, & qu'on n'en ouvre quelqu'unes, il eſt évident qu'on ne peut différer tant ſoit peu à faire ceſſer les abus, dont je viens de parler, ſans expoſer les Citoyens aux plus grands dangers... En attendant que le Gouvernement daigne s'occuper ſérieuſement de cet im-

portant objet, je prie inſtamment Meſſieurs les Curés, leurs Vicaires & les Deſſervants des Paroiſſes, de n'enterrer perſonne, quelques ſollicitations qu'on leur faſſe, avant l'expiration du délai preſcrit par les Rituels(*a*). Si ce délai eſt inſuffiſant dans bien des cas, comme je l'ai fait voir, à quels dangers n'expoſe-

---

(*a*) *Quoique ce délai ſoit, comme je l'ai dit, inſuffiſant pour mettre les Citoyens à l'abri du malheur d'être enterrés vivans, il eſt certain cependant qu'il arriveroit beaucoup moins d'accidents, ſi on étoit plus exact à l'obſerver. Bien de gens infortunés, qui ſont morts dans les horreurs du tombeau, n'auroient pas eu ce ſort funeſte, ſi l'on ne ſe fût pas tant preſſé de les mettre dans la terre. Meſſieurs les Curés qui enterrent avant l'expiration du délai preſcrit par les Rituels ſont cauſe de la mort de bien de perſonnes; c'eſt une choſe dont ils ne peuvent douter: je connois, je crois devoir le répéter ici, pluſieurs Curés, qui effrayés des accidents occaſionnés par les Inhumations précipitées, ſont non ſeulement très-exacts à obſerverer le Réglement, mais même n'enterrent, tant qu'ils le peuvent, que trente ſix & même quarante heures après la mort, dans les cas ordinaires, & dans ceux de mort ſubite, le plus tard qu'ils peuvent, mais jamais que deux jours entiers après le décès. Il ſeroit à ſouhaiter que l'on ſuivît par-tout leur exemple.*

roient-ils pas leurs Paroiſſiens, ſi pour faire plaiſir aux parents & aux amis des défunts, ou pour leur commodité particuliere, ils leur donnoient la ſépulture plutôt que les Ordonnances ne le permettent, comme je ſais qu'on le fait ſans aucune néceſſité dans bien des Paroiſſes ; & quels reproches n'auroient-ils pas à ſe faire toute leur vie s'ils étoient cauſe de la mort de quelques perſonnes pour s'être trop preſſés de les enterrer ? Ils doivent être les amis & les protecteurs des Peuples, & ils en ſeroient les meurtriers & les aſſaſſins. Ce ſont de ces malheurs dont tout homme qui a le cœur droit & ſenſible ne ſe conſole jamais. 2°. De n'enterrer qu'au bout de deux ou trois jours, & même plus tard, pour peu que la mort ſoit douteuſe, les perſonnes mortes de mort ſubite, ou à la ſuite des maladies qui produiſent le plus ordinairement l'Aſphyxie, & dont j'ai parlé au commencement de ce Mémoire, ainſi que celles qui auront été expoſées à l'action de quelques-unes des cauſes dont j'ai fait l'énumération, pag. 7, 8 & 9. Mais comme la vie d'un homme, quel qu'il ſoit, eſt d'un prix ineſtimable, & qu'il n'eſt point de malheur plus redoutable, & que la nature ait plus en horreur que celui d'être enterré en vie, on ne ſauroit agir avec trop de prudence dans de pareilles circonſtances ; le plus ſûr ſeroit donc de les faire viſiter par un Médecin

ou un Chirurgien éclairés & attentifs, avant que de les enterrer. Cette précaution eſt indiſpenſable, & on ne peut l'omettre ſans s'expoſer au danger affreux de donner la ſépulture à des perſonnes vivantes. 3°. De ne pas enterrer les enfants, même ceux qui ſont morts en venant au monde, ou peu de temps après leur naiſſance, plutôt que les grandes perſonnes. Ce ſeroit un abus horrible, que de ne pas prendre pour ces petits Citoyens autant de précautions que pour les autres. Je rapporterai dans un autre Ouvrage pluſieurs Obſervations d'enfants, qui ayant été réputés morts pendant long-temps, ſont revenus à eux, ſoit naturellement, ſoit par les ſecours qu'on leur a donnés. Qu'on en enterre tous les jours qui ne ſont pas morts, à Paris ſur-tout où il eſt permis, comme je l'ai déja dit, de les inhumer douze heures après leur décès... J'eſpere que Monſeigneur l'Archevêque (*a*),

---

(*a*) *Cristophe de Beaumont, Duc de St. Cloud, Pair de France, Conſeiller d'honneur au Parlement de Paris, Comte de Lyon, &c. né au Château de la Roque, Diocèſe de Sarlat, le 26 Juillet 1703, ſacré Evêque de Bayonne, le 24 Décembre 1741, puis Archevêque de Vienne en 1745, & Archevêque de Paris en 1747.*

Paſteur chéri de ſon Troupeau, dont il fait les délices, & auſſi recommandable par ſa tendre piété, par ſa charité ſans bornes, par l'intégrité de ſes mœurs & la pureté de ſa doctrine; par ſon zéle pour le bien public & les intérêts de la Religion, que par la dignité de ſon Epiſcopat, voudra bien faire ceſſer cet abus ſi-tôt qu'il en ſera informé.... 4°. De recommander aux perſonnes de l'un & l'autre ſexe qui rendent les derniers devoirs aux morts, de ne les enſevelir, & aux Menuiſiers de ne les mettre dans le cercueil qu'un quart d'heure ou une demi-heure tout au plus avant le temps fixé pour leurs funérailles. 5°. De recommander à ceux de leurs Paroſſiens qui ne profeſſent pas la Religion Catholique, comme les Juifs, les Proteſtants, &c. de ne pas enterrer leurs morts avec autant de précipitation qu'ils ont coutume de le faire. Je ne peux penſer, ſans frémir, à l'extrême promptitude avec laquelle ils leur rendent les derniers devoirs... Si-tôt qu'un Juif eſt mort on fait les préparatifs pour ſes funérailles avec toute la diligence poſſible. Pour ne pas perdre de tems, pendant que l'on fait une foſſe dans le Cimetiere, les uns ſont occupés à laver ſon corps avec de l'eau où l'on a fait bouillir des plantes odoriférentes, & d'autres font un bonnet, des chauſſons, une chemiſe, des calçons, ſi c'eſt un homme; ou une juppe ſi

c'eſt une femme, le tout de toile neuve. Si-tôt que cela eſt fait on en habille le Mort. Dans quelques endroits on lui met par deſſus une eſpece de rochet de fine toile avec ſon Taled (*a*). Dans cet état on l'enferme dans une biere avec un linge au fond & un autre par-deſſus le Défunt: on couvre le cercueil de noir, & on le porte tout de ſuite au Cimetiere (*b*). Lorſqu'on y eſt arrivé on lui met un petit ſac de terre ſous ſa tête; on cloue enſuite le cercueil, & on le deſcend dans la foſſe. Toute cette cérémonie dure quatre heures tout au plus, & c'eſt là tout le délai que l'on obſerve chez les Juifs entre la mort & la ſépulture; ils enterreroient même plutôt s'ils le pouvoient. Ce que j'ai dit de l'Aſphyxie & les Obſerva-

---

(*a*) *Les Juifs donnent ce nom à un voile de laine quarré, au coin duquel pendent quatre houppes, & dont ils ſe couvrent lorſqu'ils font leurs prieres dans les Synagogues. Quelques-uns mettent ce voile ſur la tête, d'autres l'entortillent autour du col. Taled ſignifie en Hébreu de Rabin*, un manteau.

(*b*) *Le lieu où les Juifs enterrent leurs morts eſt ordinairement un champ qu'ils appellent* Betachaim, *ou* maiſon des vivans.

tions que j'ai rapportées ne permettent pas de douter qu'ils n'enterrent ſouvent des perſonnes vivantes; je ſouhaiterois de tout mon cœur que Meſſieurs les Rabbins fuſſent informés des inconvénients qu'il y a à enterrer les morts avec tant de précipitation. Je ſuis perſuadé que s'ils le ſavoient ils ne tarderoient pas à faire ceſſer un abus ſi dangereux & qu'ils prendroient ſans délai les meſures les plus ſages pour prévenir les malheurs affreux qui peuvent en être la ſuite... Les Proteſtants enterrent auſſi leurs morts avec beaucoup de précipitation, & le délai qu'ils obſervent entre la mort & les funérailles n'eſt guere plus long que celui des Juifs. Comme ils ſont dans l'uſage dans tous les endroits où ils n'ont point de Temples, de ne faire les enterrements que la nuit; à quelque heure du jour qu'une perſonne ſoit décédée, ils l'enterrent la nuit ſuivante. J'ai connoiſſance que des perſonnes qui étoient mortes ſur les quatre à cinq heures du ſoir ont été inhumées avant minuit... Je me trouverois fort heureux ſi je pouvois contribuer, par mes repréſentations, à rendre les Juifs, les Proteſtants, &c. plus circonſpects qu'ils ne le ſont en fait d'enterrement. Je ſerois très-affligé ſi je voyois arriver le moindre mal à quelqu'un d'eux; j'aime comme moi-même tous les hommes, de quelque religion, de quelque état & de quel-

que pays qu'ils ſoient, & je m'intéreſſe à leur ſort comme s'ils étoient mes freres.

Je prie auſſi Meſſieurs les Médecins, Chirurgiens & Aumôniers des Hôpitaux & des Priſons; les Supériers & Supérieures des Monaſteres, les Capitaines de Vaiſſeaux, & généralement toutes les perſonnes qui par leur autorité ou leurs conſeils pourront l'empêcher, de ne pas ſouffrir que l'on donne la ſépulture aux perſonnes à la conſervation deſquelles ils ſont obligés par état de veiller, avant qu'on ſe ſoit aſſuré par tous les moyens poſſibles de la réalité de leur mort... J'indiquerai dans un autre Ouvrage la conduite que l'on doit tenir à l'égard des perſonnes réputées mortes, & les moyens qu'il faut mettre en uſage pour s'aſſurer ſi elles le ſont réellement.

Il regne un autre abus qui m'afflige, & dont je ſouhaiterois que Sa Majeſté fût informée : la plûpart des femmes qui nourriſſent, ſoit leurs propres enfans, ſoit ceux des autres, ſont dans l'uſage de les faire coucher avec elles. Elles trouvent cela plus commode pour elles, que de les mettre dans des berceaux. Cette imprudence, effet de la pareſſe ou d'une tendreſſe inconſidérée, a cauſé & cauſe journellement la mort d'un grand nombre d'enfans. Ces femmes peuvent, en ſe tournant pendant le ſommeil, ſe renverſer ſur ces petites créatures, & les étouffer ou les écraſer

par le poids de leur corps. Bien des familles ſont privées par-là, ſans qu'on en ſoupçonne la cauſe, d'une poſtérité qui avoit fait l'objet de leurs vœux, comme elle étoit celui de leur joie & de leur eſpérance. Meſſieurs les Curés, dont le zéle pour le bien public les rend attentifs à tout ce qui peut intéreſſer le bonheur & la conſervation des hommes ſenſiblement touchés de ces malheurs ont cru devoir en informer MM. les Evêques, qui en étant affligés comme eux, ont rendu une Ordonnance par laquelle ils défendent aux meres de faire coucher leurs enfans avec elles, avec leurs nourrices ou autres perſonnes, juſqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de deux ans. Mais malgré cette défenſe, & quoique Meſſieurs les Curés & les Eccléſiaſtiques qui les aident dans leurs fonctions ne ceſſent de repréſenter aux meres & aux nourrices, qu'elles riſquent d'étouffer les enfants qu'elles allaitent en les faiſant coucher avec elles; le même abus ſubſiſte, & Sa Majeſté ſeroit effrayée ſi on mettoit ſous ſes yeux la liſte des enfants qui en ont été les triſtes victimes. La vue de ces malheurs qui ſont beaucoup plus fréquents qu'on ne le penſe, eſt pour Meſſieurs les Paſteurs un objet de peines & de ſollicitudes continuelles. Ils ne ceſſent d'en gémir en ſecret, & leur douleur eſt d'autant plus amere, qu'il voyent que les exhortations, tant publiques

que

que particulieres qu'ils ſont ſur ce ſujet, ne ſervent de rien, & que c'eſt un mal auquel ils déſeſperent de pouvoir jamais remédier. L'humanité réclame ſans ceſſe contre cet abus, & le bien de l'Etat qui a intérêt de veiller à la conſervation des enfants, exige que l'on prenne ſans délai les meſures les plus efficaces pour le faire ceſſer. On trouvera ſans doute des difficultés dans l'exécution de ce deſſein, mais elles ne ſont pas inſurmontables. Il n'eſt point de projet utile qui ne puiſſe réuſſir ſous le regne ſous lequel nous avons le bonheur de vivre; & tout Citoyen qui propoſe quelque réforme avantageuſe à l'Etat, peut toujours compter ſur la bonne volonté du Roi comme ſur une reſſource ſûre & immanquable. Sa Majeſté nous donne tous les jours tant de preuves de ſon affection pour nous, & du deſir qu'elle a de nous rendre heureux, que nous devons penſer qu'elle ne dédaignera pas de pourvoir elle-même à la conſervation des enfants, & eſpérer qu'elle voudra bien, ſi-tôt qu'elle aura été informée des dangers auxquels ils ſont expoſés, appuyer de ſon autorité ſuprême l'Ordonnance de MM. les Evêques, & charger du ſoin de la faire exécuter, des perſonnes zélées pour le bien public & ſur l'exactitude & la diligence deſquelles on puiſſe compter. Les enfants ne ſont pas moins l'objet de ſa tendreſſe que ſes autres Sujets. Leur conſervation n'eſt pas moins chere à ſon cœur ſenſi-

ble & bienfaisant. Prosterné aux pieds de son Trône, j'implore sa protection pour ces petits Citoyens, & j'ose le supplier très-humblement de vouloir bien jetter ses regards paternels sur eux, & ordonner que l'on mette incessamment en usage les moyens que sa bonté lui suggérera pour les garantir des malheurs auxquels ils sont exposés par l'imprudence & la négligence de leurs meres & de leurs nourrices. S'ils connoissoient les dangers qu'ils courent, s'ils pouvoient s'exprimer, ils l'en prieroient eux-mêmes; je le fais pour eux, & j'ai tant de confiance aux bontés de Sa Majesté, que j'ose espérer que ce ne sera pas inutilement. Lorsqu'ils auront l'usage de la raison, & qu'ils seront informés des attentions que notre auguste Monarque aura eu pour eux, ils se féliciteront d'être nés sujets d'un si bon Roi ; ils le regarderont & ils l'aimeront comme leur pere, & ils adresseront sans cesse des vœux au Ciel pour la conservation de sa Personne sacrée & pour la prospérité de son regne.

Les enfants sont exposés à bien d'autres accidents, mais il n'en est point de plus redoutable & qui mérite plus l'attenion de ceux qui doivent s'intéresser à leur conservation, que l'Asphyxie à laquelle ils sont sujets tout comme les grandes personnes. Il y en a qui, quoique véritablement vivants, viennent au monde avec tous les signes de la mort. Cela arrive fréquemment à la suite des accouchements difficiles &

laborieux. Cet état effrayant qui peut être produit par un grand nombre d'autres cauſes, dure quelquefois très-long-temps. Les enfans plus âgés peuvent tomber auſſi dans l'Aſphyxie; il eſt certain qu'on en laiſſe périr tous les jours pluſieurs, qu'on en enterre même de vivants qu'on auroit pu ſauver, ſi on leur eût donné les ſecours convenables. Je rapporterai dans un autre Ouvrage un grand nombre d'Obſervations d'enfants qui paroiſſoient morts & qui ſont revenus à eux, ſoit naturellement, ſoit par les ſecours qu'on leur a donnés... Le ſçavant M. Portal, que j'ai cité plus haut, a ajouté à ſon rapport fait par ordre de l'Académie des Sciences ſur les effets des Vapeurs méphitiques dans le corps de l'homme, & principalement ſur la vapeur du charbon, des remarques fort intéreſſantes ſur la méthode la plus avantageuſe de rappeller à la vie quelques enfants qui paroiſſent morts en naiſſant. Cette méthode conſiſte à ſouffler dans la bouche de l'enfant avec un tuyau quelconque, à l'échauffer par des linges bien chauds, à lui faire de douces frictions, en évitant de l'agiter avec trop de violence, &c. « Mais le meilleur de tous les » moyens, dit cet illuſtre Médecin, c'eſt l'inſufflation » des poumons, & il eſt ſurprenant qu'on néglige tant » d'y recourir. Plus ce ſecours eſt efficace, plus il eſt » fâcheux de le voir négligé. Combien d'enfants n'a- » t-on pas enterrés, qu'on auroit amené a la vei

» ſi on leur eût facilité la premiere inſpiration ? Tous » les jours on abandonne ces pauvres créatures à leur » fort ; il ſuffit qu'on les croie morts en naiſſant pour » qu'on néglige d'eſſayer aucun moyen pour les » faire vivre ; ainſi l'on prive l'Etat d'un Citoyen, » & les familles d'un rejetton qui l'eût, peut-être, » perpétuée en l'illuſtrant ». On trouve dans ce même Ouvrage un excellent extrait de tout ce que l'on a écrit de plus important ſur la cauſe de la mort des noyés & ſur les moyens de les rappeller à la vie. Cet Ouvrage, dont il y a eu trois Editions en moins d'un an, & dont la derniere qui forme une brochure *in*-12 de 92 pages, ſe trouve à Paris, chez Vincent, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins, Hôtel de Clugny, mérite d'être lu. Il eſt rempli de choſes utiles dont il ſeroit à ſouhaiter que tout le monde fût inſtruit. Ce célebre Profeſſeur ne pouvoit donner de plus grandes preuves de ſon zéle pour le bien public, qu'en écrivant ſur une matiere auſſi intéreſſante ; & l'on ne peut que me ſavoir gré de faire connoître un Ouvrage auſſi utile... On ne ſauroit être plus vivement affligé que ce ſavant Médecin m'a paru l'être, des malheurs fréquents occaſionnés par les abus dont je fais l'expoſé dans ce Mémoire, ni ſouhaiter plus ardemment que l'on y remédie au plutôt. Tous ceux qui ont le bonheur de le connoître, ſavent combien il a à cœur le bien public ;

je ſuis fort ſenſible aux honnêtetés qu'il m'a faites, & je lui en réïtére ici avec plaiſir mes ſincéres remerciments.... M. Gardane, célebre Médecin de la Faculté de Paris, Cenſeur de ce Mémoire, en a auſſi uſé à mon égard avec toute la civilité poſſible, & il m'a marqué le deſir le plus vif de voir réuſſir mon projet. Rien ne me fait tant de plaiſir que de trouver des ſentiments d'humanité chez les hommes, & de les voir compatir aux malheurs de leurs ſemblables. La ſatisfaction que cela me cauſe eſt infiniment plus grande que celle que je pourrois reſſentir, ſi l'on me combloit d'honneurs & de biens.

Que je ſerois content, ſi ce Mémoire pouvoit produire l'effet que je déſire, & me mériter la bienveillance de Sa Majeſté & l'amitié de mes Concitoyens; récompenſe la plus précieuſe & la plus honorable que puiſſe ſouhaiter & obtenir tout homme, qui né avec un cœur droit & ſenſible, ne ſonge qu'à ſe rendre utile! Les vues que je me ſuis propoſé en faiſant le voyage de Paris ſeroient remplies; & bien loin de regretter la dépenſe qu'il m'a occaſionnée & la perte du temps que j'ai employé à le faire, je me trouverois fort heureux d'avoir contribué, par mes repréſentations, à la conſarvation de mes Concitoyens, & de leur avoir donné en cette occaſion des preuves de l'amitié tendre & ſincere que j'ai pour eux & du déſir que j'aurois de pouvoir leur être utile.

APPROBATION.

J'Ai lu par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux un Manuſcrit intitulé : Mémoire ſur le danger des Inhumations précipitées, &c. *& je crois que cet Ouvrage qui tend à rappeller ceux de MM. Winſlou & Bruhier ſur ce même objet, & qui confirme les Obſervations de ces Sçavants par de nouvelles Obſervations non moins frappantes, mérite d'être imprimé. A Paris ce cinq Octobre 1775.*

GARDANE.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra: SALUT. Notre amé le Sr PINEAU, Docteur en Médecine, Nous a fait expoſer qu'il déſiroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage intitulé, *Mémoire ſur la néceſſité d'un Réglement pour mettre les Citoyens à l'abri du danger d'être enterrés vivants, &c.* s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de permiſſion pour

ce néceſſaires. A CES CAUSEE, voulant favorablement traiter l'Expoſant, nous lui avons permis & permettons par ces préſentes de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le faire vendre & débiter partout notre Royaume, pendant le temps de trois années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance. A la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril mil ſept cent vingt-cinq, à peine de déchéance de la préſente Permiſſion; qu'avant de l'expoſer en vente, le manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le ſieur HUE DE MIROMENIL; qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique; un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre cher & féal Chevalier Chancelier de france le ſieur de MAUPEOU, & un dans celle dudit ſieur HUE DE MIROMENIL, le tout à peine de nullité des Préſentes; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire

jouir ledit Exposant & ses ayant causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires: car tel est notre plaisir. Donné à Paris le quinzieme jour du mois de Novembre, l'an mil sept cent soixante quinze, & de notre Regne le deuxieme. Par le Roi en son Conseil, *Signé* LEBEGUE.

Registré sur le Registre XX. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 443. fol. 45. conformément au Réglement de 1723, qui fait défenses, article IV. à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms; soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement; & à la charge de fournir à la susdite Chambre huit Exemplaires prescrits par l'article CVIII. du même Réglement. A Paris, ce 18 Novembre 1775.

Signé, *LAMBERT, Adjoint.*

FAUTES A CORRIGER.

PAGE 23, Note (1), ligne premiere, on appelle les vapeurs méphitiques, *lisez* on appelle vapeurs méphitiques.

Pag. 25, lign. 23, comme les plus afficaces, *lis.* comme les plus efficaces.

Pag. 27, lign. 13, ce devoir d'humunité, *is.* ce devoir d'humanité.

Pag. 31, lign. 2, qui ont ce malheur, *lis.* qui ont le malheur.

Pag. 36, lign. 2, circoſtances, *lis.* circonſtances.

Pag. 50, lign. 10, Martineaux, *lis.* Martineau.

Pag. 50, lign. 4, ſacriſtin, *lis.* ſacriſtain.

Pag. 51, lign. 14, le cercuil, *lis.* le cercueil,

Pag. 52, lign. 14, après ces ces mots, & on ſe nit en chemin, ajoutez, pour la porter à l'Egliſe.

Pag. 61, lign. 10, ces malheurs offreux, *lis.* ces malheurs affreux.

Pag. 87, lign. 9, de M. Prunel, *lis.* de M. Prue.

Pag. 92, lign. 5, peuvre enfant, *lis.* pauvre enfait.

Pag. 95, Note (*a*), lign. 1, an mortis incerta, *lis.* an mortis incertæ.

Pag. 100, lign. 8, ſont ſi généralement reconnus, *lis.* ſont ſi généralement connues.

Pag. 116, lign. 5, au caractere du Monarque, *lis.* au caractere d'un Monarque.

Pag. 124, lign. 13, de leurs paroſſiens, *lis.* de leurs paroiſſiens.

Pag. 129, derniere ligne, à la vei, *lis.* à la vie.

Pag. 133, lign. 24, à la conſarvation, *lis.* à la conſervation.